



COMMUNE DE TOULOUSE (31)

**Projet d'aménagement sur un
magasin Lidl
Rue Claude Gonin – Toulouse (31)**

**Pré diagnostic écologique incluant des
préconisations environnementales pour
favoriser la biodiversité sur le site**

Août 2025



Agence Occitanie
60 rue des Fossés
82800 Négrepelisse

Agence Nouvelle-Aquitaine
49 rue Camille Claudel
40990 Saint-Paul-lès-Dax

<https://www.eten-environnement.com>





REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	Projet de démolition et de reconstruction d'un magasin Lidl rue Claude Gonin Commune de Toulouse (31)		
ETUDE	Diagnostic écologique faune/flore incluant des préconisations de mesures environnementales		
CODE ETUDE	OC2025_LC002_D31		
DATE DE REMISE	Septembre 2025		
MAITRE D'OUVRAGE			
	LIDL Direction Régionale de BAZIEGE – Service Immobilier (DR14) 1455 Avenue San Matéo – Entrepôt Logistique 31 450 Baziège <u>Contact:</u> Corentin VIORNEY 06 19 76 29 20 corentin.viorney@lidl.fr		
PRESTATAIRES			
	ETEN Environnement Occitanie 60, rue des fossés 82 800 NEGREPELISSE 05.63.02.10.47 – 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com <u>Contact :</u> Mathis SCIESZYK 06 21 23 07 39		
Auteurs de l'étude	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l'étude
Adrien DUTEIL	Coordinateur de projets	Master 2 « Gestion de la biodiversité » Université Paul Sabatier de Toulouse (31)	Relecture du rapport.
Mathis SCIESZYK	Chargé d'études Expert flore, habitats naturels et zones humides	Master 2 « Ecologie Opérationnelle » Université Catholique de Lille (59)	Coordination du projet ; Relecture du rapport ; Expertises de terrain ; Rédaction du rapport partie flore et habitats naturels.
Esteban PRAT	Stagiaire Expert Faune	Master 1 « Gestion de la biodiversité » - Université Paul Sabatier de Toulouse (31)	Expertises de terrain – faune Rédaction du rapport partie faune, réseau écologique et TVB.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
CONTEXTE DE L'ETUDE	6
METHODES UTILISEES.....	9
I. METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	10
I. 1. Définition des aires d'étude	10
I. 2. Méthode utilisée pour établir l'état initial du milieu naturel.....	12
I. 3. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées.....	21
ETAT INITIAL DES MILIEUX NATURELS	22
I. ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS	23
I. 1. Périmètres d'inventaire et réglementaires	23
I. 2. Habitats naturels et anthropiques : 9 formations identifiées sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain	32
I. 3. Flore : Présence d'une flore commune et ornementale	40
I. 4. Zones humides : Aucunes zones humides identifiées	46
I. 5. Etude bibliographique sur la faune	48
I. 6. Faune : 9 espèces inventoriées au sein de l'aire d'étude	70
I. 7. Trame verte et bleue	82
I. 8. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)87	
II. SYNTHÈSE DE L'ETAT INITIAL : HIERARCHISATION DES SENSIBILITES ET PRECONISATIONS ASSOCIEES.....	89
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITE DU SITE	90
I. RAPPEL SUR LE CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	91
II. VALORISATION ECOLOGIQUE DU SITE.....	92
III. SYNTHESE GENERALE DES MESURES.....	115
BIBLIOGRAPHIE	116
ANNEXES.....	118

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation générale du site.....	8
Carte 2 : Aires d'études	11
Carte 3 : Aires d'études zoomées	11
Carte 4 : Méthodologie des inventaires diurnes faunistiques.....	18
Carte 5 : Périmètres réglementaires – PNA.....	27
Carte 7 : Habitats naturels et anthropiques	33
Carte 8 : Flore exotique envahissante identifiée sur le site.....	45
Carte 9 : Synthèse des enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques et à la flore	47
Carte 10 : Faune patrimoniale et habitats d'espèces	76
Carte 11 : Enjeux relatifs aux habitats d'espèces	80
Carte 12 : Enjeux relatifs aux milieux naturels	81
Carte 13 : Trame verte et bleue : Réservoirs principaux	84

TABLEAUX

Tableau 1 : Définition des aires d'étude	10
Tableau 2 : Détails des conditions de réalisations des inventaires de terrain	13
Tableau 3 : Evaluation des enjeux locaux (ou enjeux associés)	20
Tableau 4 : Synthèse des périmètres réglementaires et d'inventaire	30
Tableau 5 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude	32
Tableau 6 : Enjeux des habitats naturels et anthropiques inventoriés sur l'aire d'étude	40
Tableau 7 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans un rayon de 5km autour du site- Sources Lobélia, consultée le 15/07/2025	41
Tableau 8 : Flore exotique envahissante inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement	42
Tableau 9 : Espèces à enjeu recensées dans la bibliographie.....	48
Tableau 10 : Bioévaluation des enjeux faunistiques recensés sur l'aire d'étude	79
Tableau 11 : Synthèse de l'état initial des milieux naturels : Analyse « AFOM »	87
Tableau 12 : Légende de l'analyse « AFOM »	88
Tableau 13 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées	89

FIGURES

Figure 1 : Représentation et échelle cartographique	14
Figure 2 : Catégories caractérisant les plantes exotiques envahissantes	16
Figure 3 : Alignement d'arbres fruitiers © ETEN Environnement	34
Figure 4 : Zone urbanisée © ETEN Environnement	35
Figure 6 : Haie de chênes verts © ETEN Environnement	36
Figure 7 : Parterre ornemental © ETEN Environnement.....	37
Figure 8 : Prairie fauchée © ETEN Environnement	38
Figure 9 : Voie ferrée © ETEN Environnement.....	39
Figure 10 : Euphorbe prostrée (à gauche) et Chèvrefeuille du Japon (à droite) © ETEN Environnement	43
Figure 11 : Passiflore bleuâtre (à gauche) © Invmed et Raisin d'Amérique (à droite) © ETEN Environnement	43
Figure 12 : Robinier faux-acacia (à gauche) et Trachycarpe de Fortune (à droite) © ETEN Environnement.....	44
Figure 13 : Alignements d'arbres et haies favorables à la nidification du Merle noir et de la fauvette à tête noire entre autres © ETEN Environnement	71
Figure 14 : Habitat favorable à un cortège commun de mammifères © ETEN Environnement.....	72
Figure 15 : Alignements d'arbres formant des corridors favorables à la chasse des chiroptères	73
Figure 16 : Massif abritant le lézard des murailles mais non favorable aux autres espèces de reptiles	74
Figure 17 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB).....	82
Figure 18 : Plan de masse du projet © LIDL	91
Figure 19 : Exemples d'abri à reptiles ©ETEN Environnement	101
Figure 20 : Modèles de gîtes vendus par la LPO avec de gauche à droite : gîte mural ; gîte à cavité simple ; gîte arboricole © LPO	104
Figure 21 : Exemple d'un gîte intégré à la façade du bâtiment ©ETEN Environnement	105
Figure 22 : Nidochir pour Hirondelle rustique, également adapté à l'Hirondelle de fenêtre ©ETEN Environnement.....	106



Figure 23 : Nichoir colonie pour le Moineau domestique/ Moineau friquet © LPO	107
Figure 24 : Nichoir à Mésanges pouvant être utilisé par le Moineau friquet © LPO.....	107
Figure 25 : Nichoir à Bergeronnette grise© Nichoirs.net	107
Figure 26 : Nichoir à Rougequeue noir © Nichoirs.net	107
Figure 27 : Exemple d'hôtel à insectes © ETEN environnement	108
Figure 28: Exemple de clôtures facilitant la circulation de la petite faune © Bruxelles Environnement	109
Figure 29 : Abri à hérisson ©ETEN Environnement.....	110
Figure 30 : Réglementation sur l'éclairage nocturne, décret de 2018.....	111
Figure 31 : Exemple de panneaux informatifs installés sur un site à Aragon (11) © ETEN environnement	112
Figure 32 : Exemples de marquages anticollisions © Cdiscount	113



01

Contexte de l'étude



Afin de répondre aux enjeux actuels environnementaux et de biodiversité, Lidl souhaite formaliser ses engagements grâce à la création d'un cahier des charges directeur du lot aménagements paysagers et biodiversité. Ce cahier des charges constituera un document de référence pour l'ensemble des projets de construction de supermarchés Lidl.

La société ETEN Environnement a été missionnée afin de réaliser un diagnostic écologique du Lidl de la rue Claude Gonin à Toulouse (31).

Le diagnostic écologique s'organise en 2 phases :

1- Une étude bibliographique du contexte, basée sur :

- La documentation disponible sur la biodiversité et les plans d'actions existants autour du site ;
- Une analyse cartographique du contexte urbanistique et écologique autour du projet (réseau écologique, trame verte et bleue).

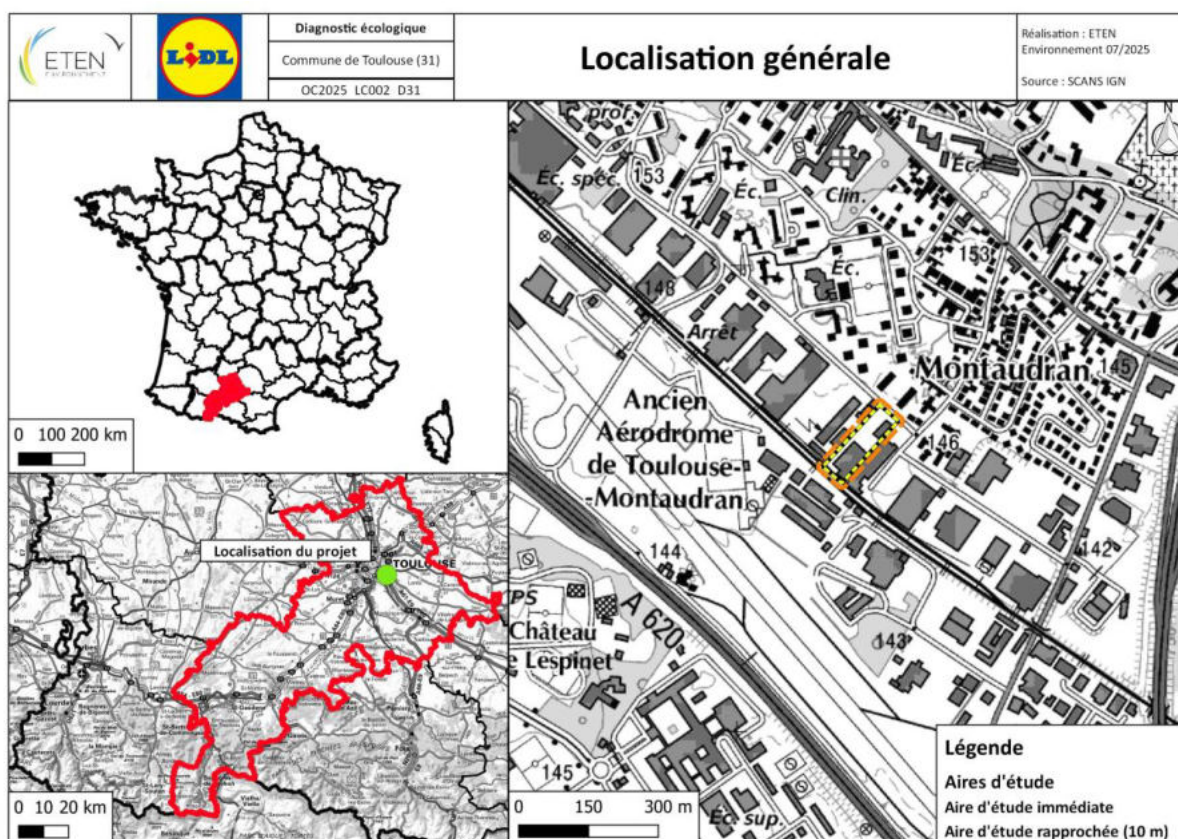
Cette analyse documentaire permet de mieux évaluer le contexte écologique de la zone et d'identifier les enjeux locaux.

2- Une visite de terrain réalisée le 17 juillet 2025 par un expert de la flore et des habitats ainsi que par un expert de la faune.

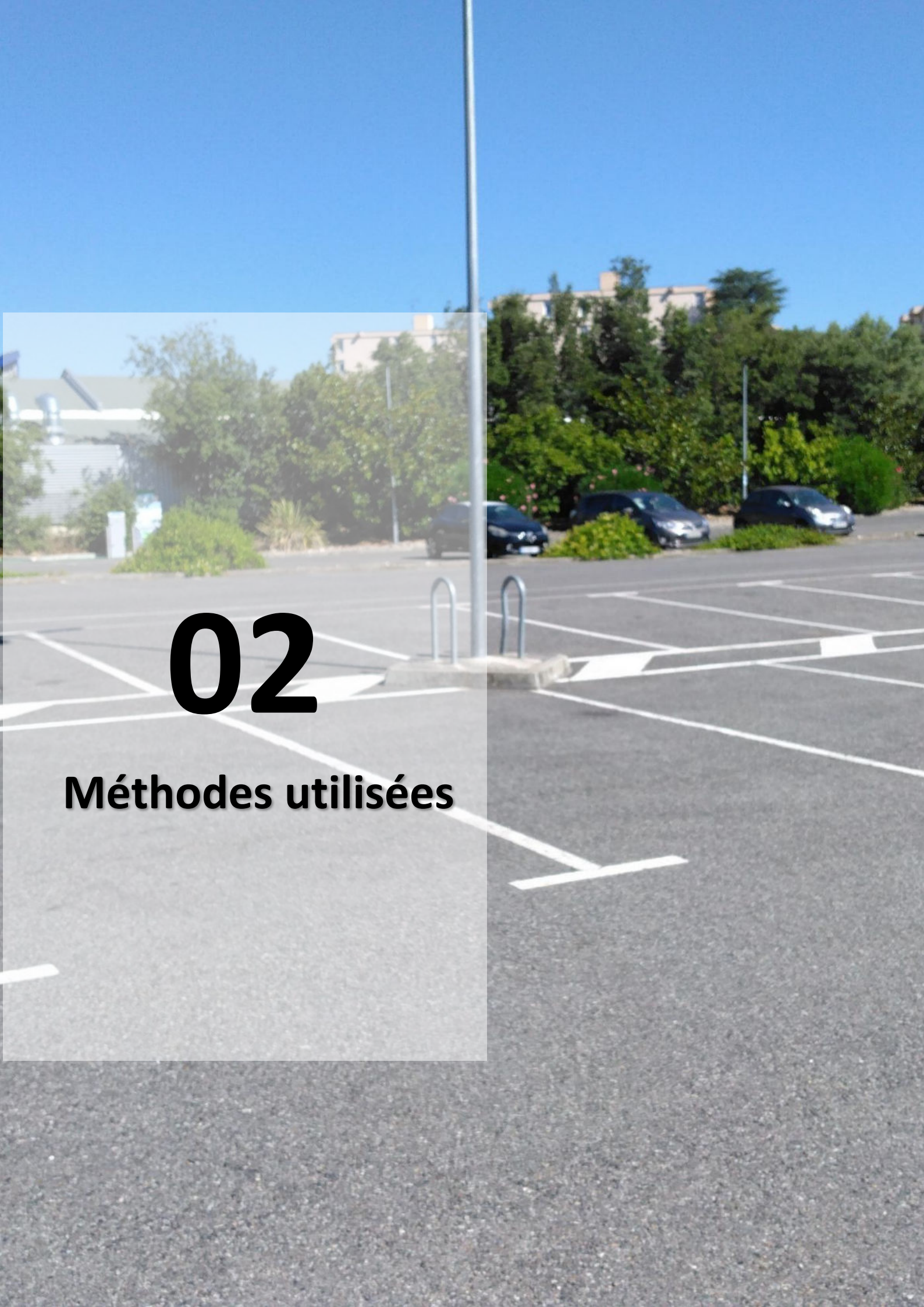
Cette expertise écologique a été réalisée pour identifier les enjeux et les potentialités du site.

Dans un deuxième temps, des préconisations environnementales sont proposées afin de valoriser le site et sa biodiversité.

La localisation précise du site d'étude est à retrouver ci-dessous.



Carte 1 : Localisation générale du site



02

Méthodes utilisées

I. Méthodes utilisées pour établir l'état initial de l'environnement

I. 1. Définition des aires d'étude

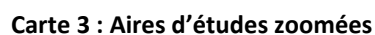
L'objectif de la définition des aires d'étude est de qualifier les sensibilités du projet sur l'environnement, en fonction des incidences de la mise en place des projets

Les différentes aires d'étude sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aires d'étude	Définition	Pré diagnostic écologique et étude paysagère
Aire d'étude immédiate	Aire d'étude pour l'analyse des composantes environnementales qui pourront être en <u>interrelation directe AVEC le projet</u> . Il s'agit ainsi plus particulièrement de l'aire d'étude prise en compte pour l'analyse des incidences du projet.	Emprise de zone d'implantation potentielle du projet qui est directement concerné par le projet. Superficie : 1 ha
Aire d'étude rapprochée	Il s'agit d'une zone tampon de 50 m ici, permettant de mieux appréhender les enjeux écologiques et environnementaux de part et d'autre du tracé prévisionnel des canalisations d'eau potable. Il s'agit notamment de l'aire d'étude où ont été réalisées les expertises écologiques : faune / flore / habitats naturels.	Emprise de 10 m autour de la zone d'implantation potentielle du site
Aire d'étude éloignée	Une aire d'étude éloignée a été définie pour l'analyse des composantes du territoire qui nécessitent de « prendre de la hauteur ». Elles varient alors selon les milieux expertisés. Elle est notamment définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques ou des éléments humains. Il s'agit notamment de l'aire d'étude idéale pour analyser le contexte écologique (périmètres réglementaires / d'inventaires), les fonctionnalités écologiques (Trame verte et bleue) ou encore les analyses paysagères éloignées.	Rayon de 5 km autour du site d'étude

Les cartes suivantes, présentent ces différentes aires d'études.





I. 2. Méthode utilisée pour établir l'état initial du milieu naturel

L'objectif a été de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer sur cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain et par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

Afin de permettre une meilleure lisibilité des cartes, une orientation Nord-Est a été privilégiée pour les cartes présentant des niveaux de zoom plus important

I. 2. 1. Campagne d'investigations de terrain

Le Tableau 2 ci-dessous recense les passages effectués pour les inventaires de la faune et de la flore.

Tableau 2 : Détails des conditions de réalisations des inventaires de terrain

Expert	Statut	Date	Habitats naturels	Flore	Pédologie	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Insectes	Mammifères	Météo	Remarques
Flore/Habitats naturels/Zones humides													
M.SCIESZYK	Chargé d'études flore	17/07/2025	X	X								/	/
Faune													
E. PRAT	Stagiaire Expert Faune	17/07/2025					X	X		X	X	Ciel dégagé (0-10%), vent de force 1, absence de pluie, T°C = 28°C (11h)	
Conditions climatiques	Bonne	Moyenne	Mauvaise										

NB : Les conditions météorologiques ne sont détaillées que pour les expertises faune. En effet, ces investigations nécessitent une météo favorable pour chacun des taxons ciblés ce qui n'est pas le cas des expertises botaniques, pouvant être réalisées sans tenir compte des conditions climatiques.

I. 2. 2. Diagnostic des habitats naturels

I. 2. 2. 1. Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une carte du site a été réalisée au préalable, à partir des photos aériennes, des **grands ensembles écologiques** (forêts, prairies, milieux aquatiques, cultures, espaces urbanisés etc.) afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

I. 2. 2. 2. Typologie des habitats

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept **d'association végétale**, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2^{ème} niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

I. 2. 2. 3. Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différents habitats naturels et anthropiques identifiés ont été **représentés cartographiquement** par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les habitats de plus de 50 m² ont été représentés sous forme polygonale. En dessous de cette surface, les habitats ont été représentés sous forme ponctuelle (ex. : mare) ou sous forme de mosaïque (ex. : patchs de ronciers dans une prairie). Pour les habitats de largeur inférieure à 2 mètres ou ne présentant pas de strate inférieure différenciée (ex. : alignements d'arbres), une représentation linéaire a été préférée.

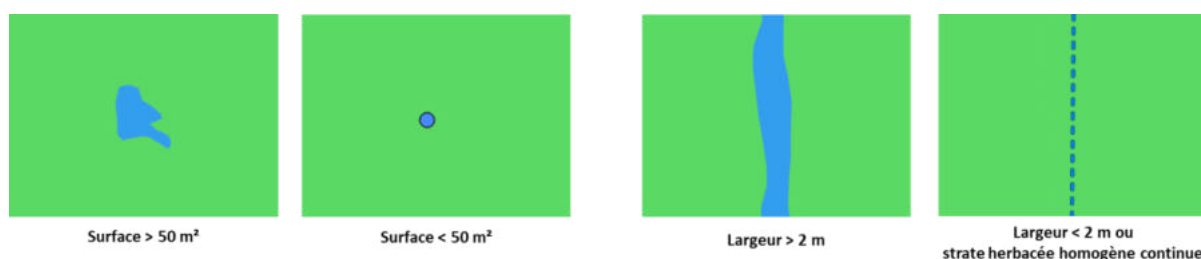


Figure 1 : Représentation et échelle cartographique



Selon la taille de l'aire d'étude, une **représentation cartographique comprise entre 1/1000 et 1/5000** a été fixée (jusqu'à 1/7500 pour les aires d'étude de grande taille avec habitats homogènes). La symbologie a été choisie, dans la mesure du possible, en fonction des conditions écologiques des formations inventoriées.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été **pointés au GPS** (précision : 3m).

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

I. 2. 3. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat »,
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental,
- dans la Liste Rouge de la flore menacée de France (UICN 2018) ;
- dans la liste rouge régionale ;
- La liste d'espèces végétales exotiques envahissantes d'Occitanie disponible sur INVMED (CBNMED & CBNPMP, 2021).

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont classifiées selon les catégories suivantes (Figure 2) en fonction des risques d'impacts environnementaux, socio-économiques et sanitaires (protocole EPPO de Brunel et al. (2010)). Ce protocole permet de mesurer l'urgence de prévenir l'introduction, l'installation et la dispersion d'une espèce exotique sur le territoire, à partir d'informations sur l'intensité de ses impacts négatifs et de l'ampleur de son potentiel de dispersion dans le monde ou sur le territoire.

Catégories	Définitions	Statuts
Majeure	Plante exotique largement répandue dans la région considérée et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement .	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE) ou Plante exotique envahissante (PEE)
Modérée	Plante exotique assez largement répandue dans la région considérée qui a occasionnellement un fort taux de recouvrement .	
Émergente	Plante exotique peu fréquente dans la région considérée qui a régulièrement un fort taux de recouvrement .	
Alerte	Plante exotique peu fréquente dans la région considérée qui a soit toujours un faible taux de recouvrement , soit généralement un taux de recouvrement faible avec parfois un taux élevé sur certaines stations.	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE) ou Plante exotique potentiellement envahissante (PEEpot)
Prévention	Plante exotique <i>a priori</i> absente de la région considérée, citée comme envahissante ailleurs et ayant un risque de prolifération en région.	

Figure 2 : Catégories caractérisant les plantes exotiques envahissantes

Les espèces végétales remarquables ont systématiquement été pointées au GPS (précision 3 m).

I. 2. 1. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie, consultations) et par un passage de terrain effectué le 17 juillet 2025.

I. 2. 1. 1. Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par la méthode d'une étude du potentiel. Des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres.

I. 2. 1. 2. Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées in situ pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésafaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

Ainsi, les prospections de terrain ont permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

I. 2. 1. 3. Chiroptères

Aucune expertise spécifique à ce taxon n'a été effectuée lors du passage sur site. L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie) et par la recherche diurne de potentiels gîtes.

I. 2. 1. 4. Reptiles

L'expertise herpétologique a été effectuée par recherche d'individus dans les habitats potentiels (murets, abords des bâtiments, pelouses). La bibliographie a également permis de déterminer les espèces potentielles.

I. 2. 1. 5. Amphibiens

Aucun inventaire spécifique n'a été effectué pour ce taxon, seule la bibliographie a permis de déterminer les espèces à enjeu potentiellement présentes. En complément, une recherche des habitats favorables a été réalisée durant les inventaires diurnes.

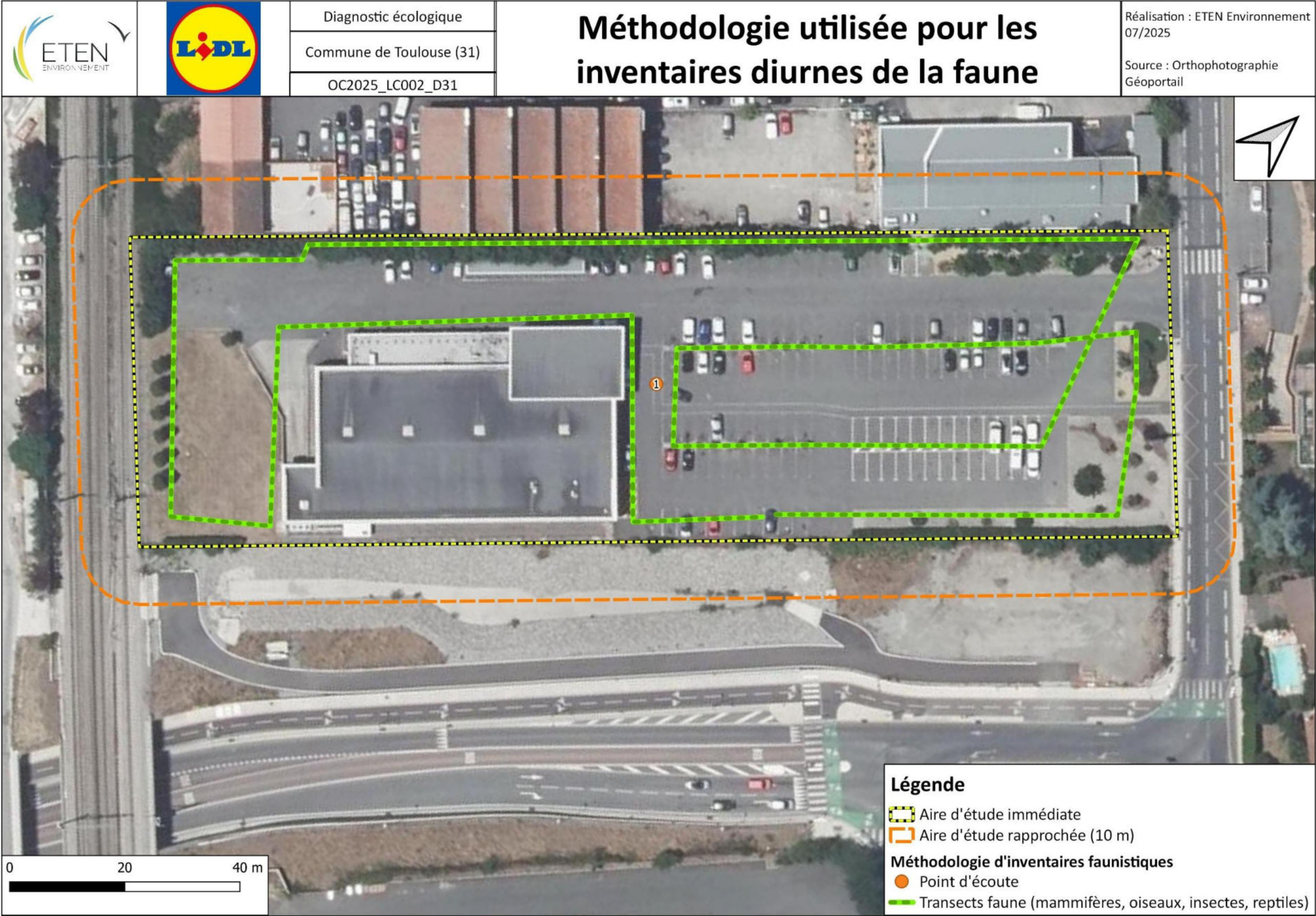
I. 2. 1. 6. Insectes

Les odonates, les lépidoptères, les orthoptères et les coléoptères ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les espèces ont été identifiées à vue. Des transects ont été réalisés dans les différents habitats présents selon une méthode inspirée du Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) (Manil et Henry, 2007), et de la méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France (Langlois et Gilg, 2007).

Les individus capturés ont été manipulés avec précaution, déterminés à l'aide de guides spécifiques (Lafranchis, 2000 pour les papillons ; Grand et al., 2014 pour les odonates, Sardet et al., 2015 pour les orthoptères) et d'une loupe de terrain, puis relâchés sur place.

La prospection des coléoptères a été réalisée par la recherche d'habitats favorables (vieux arbres d'essences feuillues avec des cavités) et d'indices de présence (galeries dans les troncs).

La méthodologie d'inventaires est résumée dans la Carte 4 ci-dessous.



Carte 4 : Méthodologie des inventaires diurnes faunistiques

I. 2. 2. Enjeux

I. 2. 2. 1. Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- leur **statut de protection** (habitat d'intérêt communautaire) ;
- leur **état de conservation** ;
- leur **rareté relative** nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- leur **vulnérabilité**.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 6 classes :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

I. 2. 2. 2. Enjeux de la flore

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon/Bon/Modéré/Dégradé/Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Six classes d'enjeu sont définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

I. 2. 2. 3. Enjeux des habitats d'espèces

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'appuie sur les critères suivants :

- Espèces classées en Annexe II ou IV de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- Espèces protégées au niveau national, régional ou départemental ;

- Espèces inscrites à la Liste Rouge en France qui présente 5 catégories « Préoccupation mineure », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Pour cela, a été prise en compte la grille de hiérarchisation mise en place à l'échelle de la région Occitanie. Le croisement des enjeux régionaux avec les enjeux locaux (aire d'étude) a permis de définir 6 classes d'enjeu, selon la grille ci-après :

Exceptionnel	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible
---------------------	------------------	-------------	---------------	---------------	--------------------

Tableau 3 : Evaluation des enjeux locaux (ou enjeux associés)

Enjeu régional (DREAL Occitanie 2020)	Enjeu local (aire d'étude)		
	Présence avérée et/ou présence d'habitats très favorables et dont la surface est importante Utilisation de l'aire d'étude pour son cycle biologique complet / pour la reproduction	Présence avérée et/ou présence d'habitats très favorables en superficie importante Utilisation du site uniquement pour l'alimentation / le transit / la maturation / en halte migratoire, hivernage Aucun indice de reproduction ni d'habitat favorable à la reproduction sur l'aire d'étude	Présence non avérée et faible superficie d'habitat favorable pour l'alimentation / le transit Aucun habitat favorable à la reproduction sur le site
Exceptionnel	Exceptionnel	Très fort	Modéré
Très fort	Très fort	Fort	Modéré
Fort	Fort	Modéré	Faible
Modéré	Modéré	Faible	Très faible
Faible	Faible	Faible	Très faible

I. 2. 2. 4. Synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des mesures (AFOM)

A la fin du volet milieu naturel et de l'étude paysagère, une **synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM)** a été réalisée. Cette synthèse sous forme de tableau présente chaque thématique abordée dans l'état initial.



I. 3. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

La totalité de l'aire d'étude est accessible à l'exception des milieux anthropisés comme les habitations et les jardins.

Les limites majeures concernant l'étude de la flore et des habitats naturels concernent la temporalité des inventaires. En effet, le passage d'inventaire a été réalisé en juillet 2025. A ce titre, il existe une limite certaine quant à l'expression totale du cortège floristique réellement présent au sein de l'aire d'étude. Les inventaires n'ont permis de déterminer qu'une fraction des cortèges floristiques et des habitats naturels. Cependant, la majorité des milieux de la zone projet sont urbanisés et/ou artificiels, il y a donc un faible potentiel d'expression de flore patrimoniale dans cette zone.

Il en va de même pour les espèces faunistiques qui n'étaient pas toutes présentes au moment de l'inventaire (oiseaux hivernants) ou au plus fort de leur activité (oiseaux nicheurs et papillons de jour par exemple). Toutefois, l'analyse bibliographique ainsi que l'analyse du potentiel sur le site même a permis de pallier partiellement ce manque de prospection. Le potentiel d'accueil du site a constitué la base de l'évaluation des enjeux plutôt que la présence d'espèces avérée lors des inventaires.



03

**Etat initial des
milieux naturels**

I. ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS

I. 1. Périmètres d'inventaire et réglementaires

I. 1. 1. Périmètres réglementaires

(Source : INPN)

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire, en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les Zones de Protection Spéciale et les Zones Spéciales de Conservation. La première concerne exclusivement les oiseaux tandis que la seconde concerne les habitats naturels, la faune dans sa globalité et la flore.

I. 1. 1. 1. Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Une ZSC se trouve au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km). Il s'agit de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822) qui se situe à 3,7 km à l'Ouest du projet.

Le site n'est pas concerné par une ZSC. La plus proche se situant à 3,7 km à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate. Il n'y donc aucun enjeu associé aux ZSC.

I. 1. 1. 2. Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Une ZPS se trouve au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km). Il s'agit de la ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (FR7312014) qui se situe à 4,5 km au Sud-Ouest du projet.

Le site n'est pas concerné par une ZPS. La plus proche se situant à 4,5 km au Sud-Ouest de l'aire d'étude immédiate. Il n'y donc aucun enjeu associé aux ZPS.

I. 1. 1. 3. Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Trois APB se trouvent au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km) :

- « Biotope du Palayre sur la commune de Toulouse » (FR3800260) qui se situe à 4,2 km à l'Ouest du projet ;
- « Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs sur la Garonne, l'Ariège, l'Hers Vif et le Salat » (FR3800264) qui se situe à 3,7 km à l'Ouest du projet ;
- « Ile Saint-Michel à Toulouse » (FR3800261) qui se situe à 4,4 km au Nord-Ouest du projet.
- « Prairies Humides À Jacinthe De Rome (Bellevalia Romana), Sur Les Communes De De Ramonville-Saint-Agne Et De Auzeville-Tolosane » (FR3800875) qui se situe à 2,7 km au Sud du projet.
- « Prairies À Orchis Lacté Sur La Commune De Balma » (FR3800887) qui se situe à 3,6 km au Nord-Est du projet.



- « Prairies Humides À Jacinthe De Rome (Bellevia Romana), Sur Les Communes De Saint-Orens-De-Gameville Et De Quint-Fonsegrives » (FR3800874) qui se situe à 3,8 km à l'Est et au Sud-Est du projet.

Le site n'étant concerné par aucun des 6 APB, il n'y a donc aucun enjeu particuliers associés à ces périmètres.

I. 1. 1. 4. Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Une RNR se trouve au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km). Il s'agit de la RNR « Confluence Garonne-Ariège » (FR9300162) qui se situe à 1,4 km à l'Est du projet.

Le projet n'aura pas d'incidence sur la RNR car cette dernière ne se situe pas au sein de l'emprise du projet.

I. 1. 1. 5. Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Quatre PNA sont présents dans l'aire d'étude éloignée du projet (5 km) :

- Chiroptères ;
- Cistude d'Europe ;
- Maculinea ;
- Milan royal (domaine vital).

Le projet est concerné de manière directe par trois de ces PNA (Chiroptères, Cistude d'Europe et Maculinea).

Les espèces concernées par les PNA Chiroptères, Cistude d'Europe et Maculinea et Milan peuvent se retrouver sur l'aire d'étude du projet. Il est donc primordial de veiller à la conservation de ces espèces.

Les cartes, pages suivantes, présentent les zones réglementaires au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km).

I. 1. 2. Périmètres d'inventaires

(Source : INPN)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie trois types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.



L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Les ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ces zones servent de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000. Elles ne présentent pas de contraintes réglementaires.

I. 1. 2. 1. ZNIEFF de type 1

Il y a cinq ZNIEFF de type 1 qui sont identifiées dans un rayon de 5 km autour du site :

- **« La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère » - 730003045, située à environ 3,7 km à l'Ouest du site.** La ZNIEFF comprend le lit mineur de la Garonne ainsi que ses abords directs, additionnés de certaines parties du lit majeur concernés par des enjeux naturels (ramiers, forêt alluviale, anciennes gravières, etc), englobant ainsi les habitats et espèces déterminants caractéristiques de ce corridor fluvial. La limite amont se situe à Montréjeau (65), et la limite aval à Lamagistère (82), à la frontière entre les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine. La partie amont de la Garonne fait l'objet d'autres ZNIEFF. Les habitats du lit majeur qui restent bien préservés mais qui ne bénéficient pas de données déterminantes font l'objet de la ZNIEFF de type 2 « Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau ».
- **« Bois de Pouciquot » - 730030559, situé à 1,4 km au Sud-Ouest du site.** La délimitation de cette ZNIEFF correspond aux habitats favorables au cortège d'amphibiens. D'une manière générale, les contours suivent la limite entre les habitats naturels et les zones urbanisées.
- **« Prairies humides des bords de la Saune » - 730030388, situées à 4,5 km à l'Est du site.** Cette ZNIEFF est majoritairement composée de prairies de fauche atlantiques et abritent un cortège d'oiseaux patrimoniaux correspondant et la Jacinthe de Rome.
- **« Prairies de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes » - 730030394, situées à 1,7 km au Nord-Est du site.** Cette ZNIEFF est majoritairement composée de prairies de fauche atlantiques et abritent un cortège d'oiseaux et d'amphibiens patrimoniaux correspondant, ainsi que l'azuré du Serpolet et la Jacinthe de Rome.
- **« Bois et ruisseau du Grand Port de Mer » - 730030495, situés à 4,2 km à l'Est du site.** Cette ZNIEFF est composée de forêt caducifoliée et d'un cours d'eau. Elle abrite un cortège d'amphibiens caractéristique de ces milieux.
- **« Prairies à Jacinthe de Rome de la Ferme cinquante » - 730030387, situées à 2,5 km au Sud du site.** Cette ZNIEFF est majoritairement composée de prairies de fauche atlantiques et abritent un cortège d'oiseaux et d'herpétofaune patrimoniale correspondant, ainsi que la Jacinthe de Rome.

I. 1. 2. 2. ZNIEFF de type 2

Il y a deux ZNIEFF de type 2 qui sont identifiées dans un rayon de 5 km autour du site :

- **« Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau » - 730010521, située à environ 3,7 km à l'Ouest du site.** Cette ZNIEFF couvre l'essentiel du lit majeur de la partie piémontaise et de plaine de la Garonne en Midi-Pyrénées, de Montréjeau (31) à Lamagistère (82). Elle comprend la ZNIEFF de type 1 : « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère » à laquelle s'ajoutent les milieux riverains du lit majeur, bien préservés et/ou présentant des données déterminantes : forêts alluviales, zones humides, bras morts, prairies, gravières, etc. La partie amont de la Garonne fait l'objet d'autres ZNIEFF : « La Garonne de la frontière franco-espagnole jusqu'à Montréjeau » et « Garonne amont, Pique et Neste ».



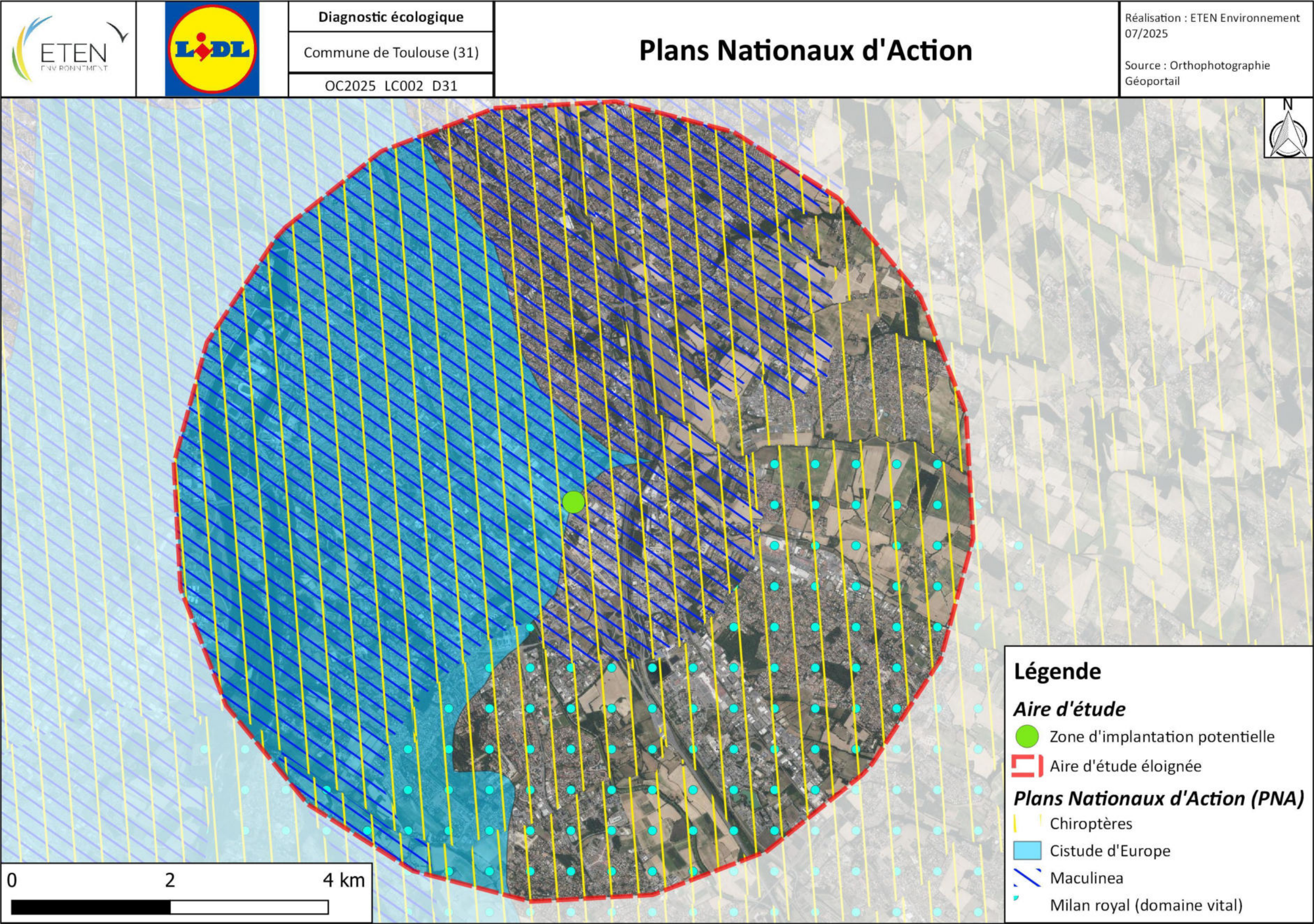
I. 1. 2. 3. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Il y a une ZICO identifiée dans un rayon de 5 km autour du site :

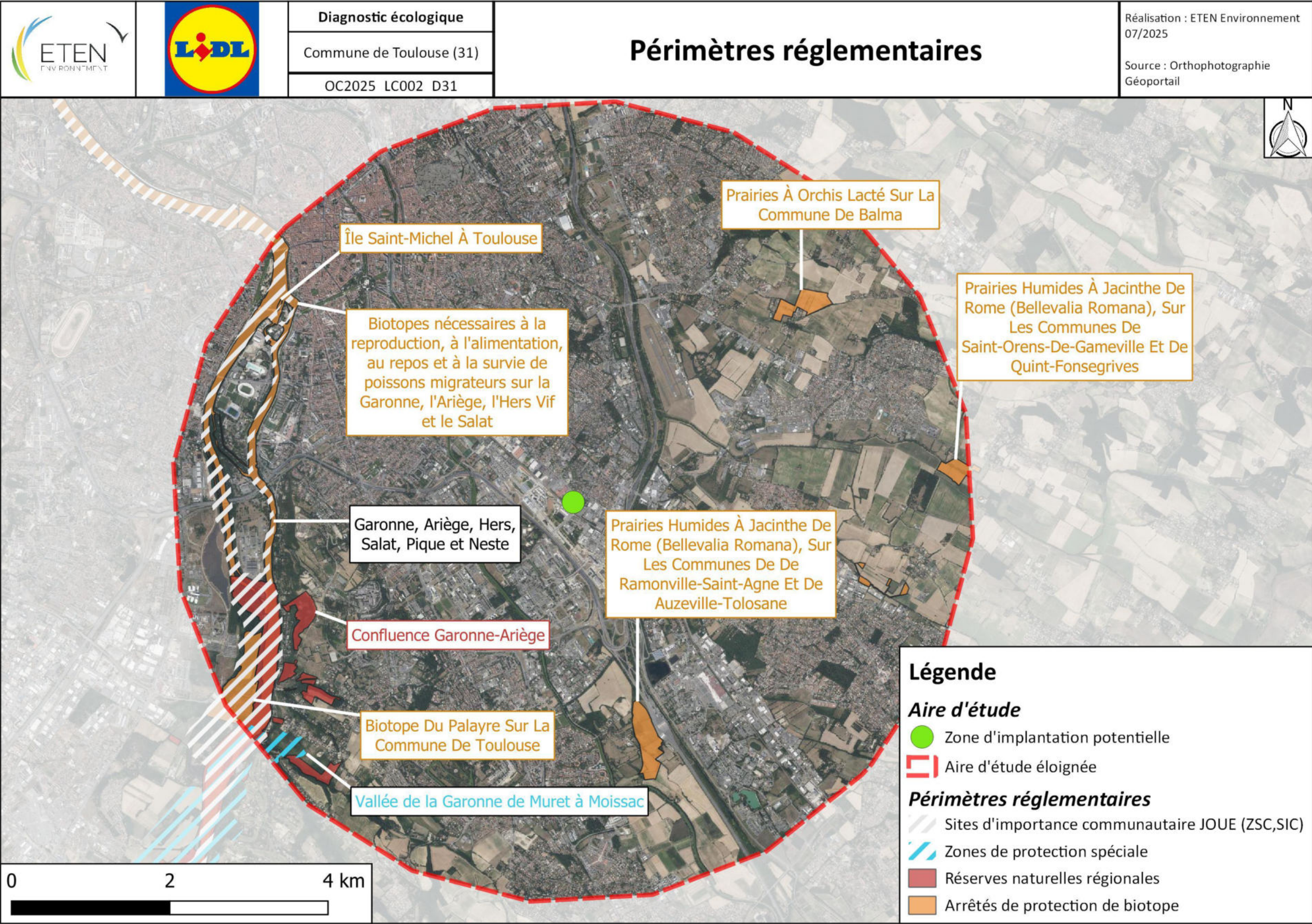
- « Vallée de la Garonne : Palayre et environs » - 00167, située à environ 3,8 km à l'Ouest, au Sud et au Sud-Ouest du site.

Le projet se situe loin de tout périmètre d'inventaire. Il n'y a donc aucun enjeu associé à ces périmètres.

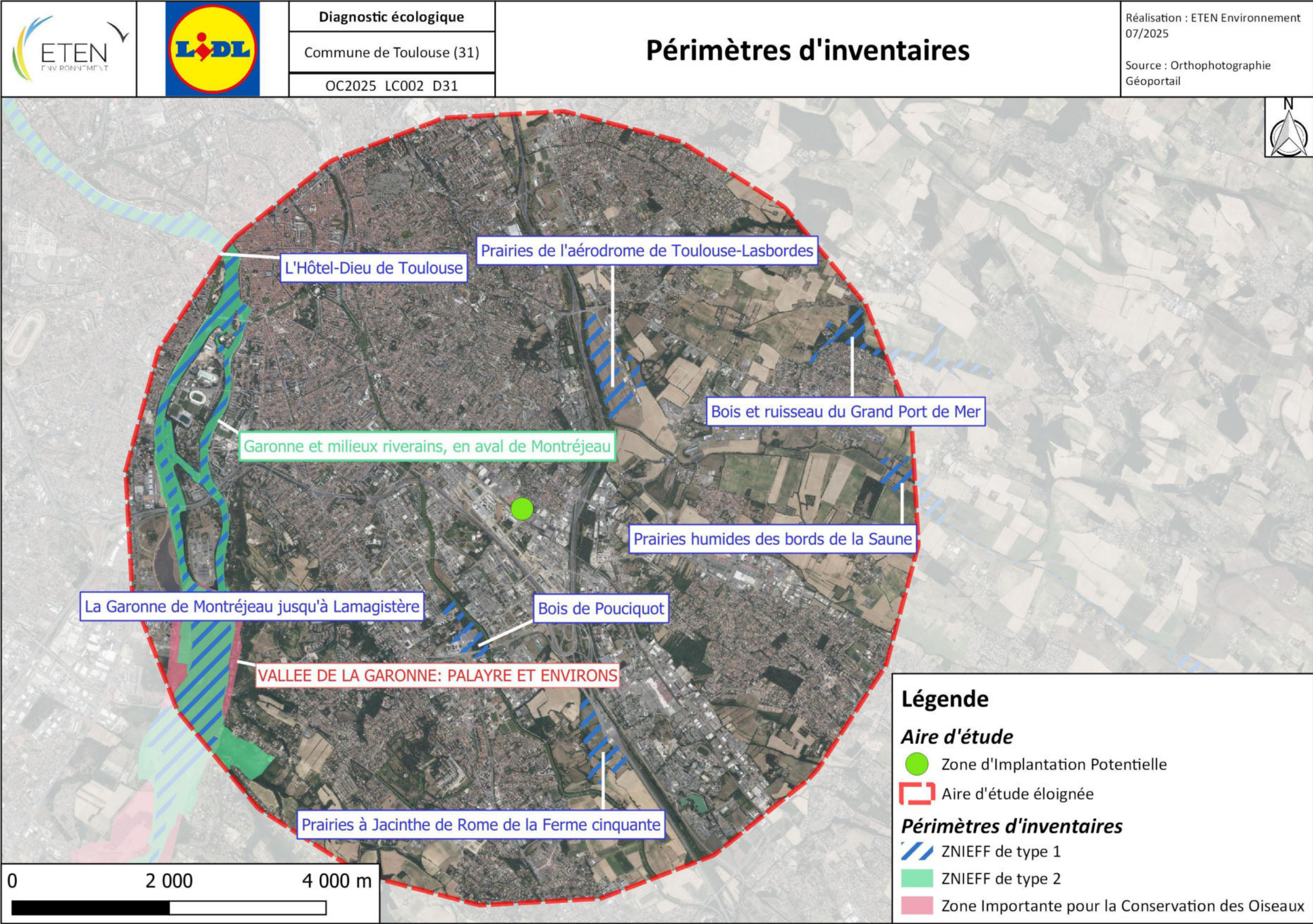
La carte, page suivante, présente les zones d'inventaire au sein de l'aire d'étude éloignée du projet (5 km).



Carte 5 : Périmètres réglementaires – PNA



Carte 6 : Périmètres réglementaires



Carte 7 : Périmètres d'inventaires

I. 1. 3. Synthèse des périmètres d'inventaire et réglementaires

Tableau 4 : Synthèse des périmètres réglementaires et d'inventaire

Type		Nom	Identifiant	Distance à l'AEI* (m)	Lien hydrographique	Inclusion dans la ZIP
Périmètres d'inventaires						
ZNIEFF	de type I	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère	730003045	3700	/	Non
		Bois de Pouciquot	730030559	1400	/	Non
		Prairies humides des bords de la Saune	730030388	4500	/	Non
		Prairies de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes	730030394	1700	/	Non
		Bois et ruisseau du Grand Port de Mer	730030495	4200	/	Non
		Prairies à Jacinthe de Rome de la Ferme cinquante	730030387	2500	/	Non
	de type II	Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau	730010521	3700	/	Non
ZICO		Vallée de la Garonne : Palayre et environs	00167	3800	/	Non
Protections règlementaires						
Plans Nationaux d'Action		Chiroptères	/	0	/	Oui
		Maculinea	/	0	/	Oui
		Cistude d'Europe	/	0	/	Oui
		Milan royal	/	1800	/	Non
APB		Biotope du Palayre sur la commune de Toulouse	FR3800260	4200	/	Non
		Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs sur la Garonne, l'Ariège, l'Hers Vif et le Salat	FR3800264	3700	/	Non
		Ile Saint-Michel à Toulouse	FR3800261	4400	/	Non



Type		Nom	Identifiant	Distance à l'AEI* (m)	Lien hydrographique	Inclusion dans la ZIP
		Prairies Humides À Jacinthe De Rome (Bellevia Romana), Sur Les Communes De De Ramonville-Saint-Agne Et De Auzeville-Tolosane	FR3800875	2700	/	Non
		Prairies À Orchis Lacté Sur La Commune De Balma	FR3800887	3600	/	Non
		Prairies Humides À Jacinthe De Rome (Bellevia Romana), Sur Les Communes De Saint-Orens-De-Gameville Et De Quint-Fonsegrives	FR3800874	3800	/	Non
Natura 2000	ZSC	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	FR7301822	3700	/	Non
	ZPS	Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	FR7312014	4500	/	Non
RNR		Confluence Garonne-Ariège	FR9300162	1400	/	Non

*AEI = Aire d'Etude Immédiate

L'aire d'étude est incluse dans quatre PNAs (Chiroptères, Maculinea et Cistude et à proximité d'un autre (Milan Royal). L'enjeu est faible pour les PNA car les espèces ont peu de chance de se retrouver sur le site, si ce n'est éventuellement des chiroptères dans les arbres au Nord et à l'Ouest. Une Zone Spéciale de Conservation et une Zone de Protection Spéciale Natura 2000, 6 Arrêtés de Protection de Biotope, une réserve Naturelle Régionale, une ZICO, 6 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 se trouvent à proximité (<5km) de l'aire d'étude immédiate.

Les milieux présents sur le site sont très différents de ceux trouvés dans ces périmètres d'inventaire et de conservation (cours d'eau ou prairies de fauche), il est donc très peu probable qu'ils aient des espèces en commun. De plus, le site est un espace artificialisé, en contexte urbain, ce qui l'isole de ces périmètres d'intérêt et réduit drastiquement son potentiel d'accueil pour les espèces à enjeu. L'enjeu est donc faible.

I. 2. Habitats naturels et anthropiques : 9 formations identifiées sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain

(Source : ETEN Environnement, inventaires 2025)

I. 2. 1. Contexte général

L'aire d'étude est située au Sud-Est de la commune de Toulouse, au sein de la rue Claude Gonin. L'aire d'étude est dominée par des habitats anthropiques et artificiels, comportant notamment de la végétation ornementale et des zones urbanisées.

Neuf formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée. L'aire d'étude immédiate est majoritairement représentée par des milieux artificiels tels que les zones urbanisées (magasin, parking, voiries) ainsi que les espaces ornementaux à l'Est et une prairie de fauche à l'Ouest.

9 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude qui est majoritairement représentée par des milieux artificiels et/ou anthropisés.

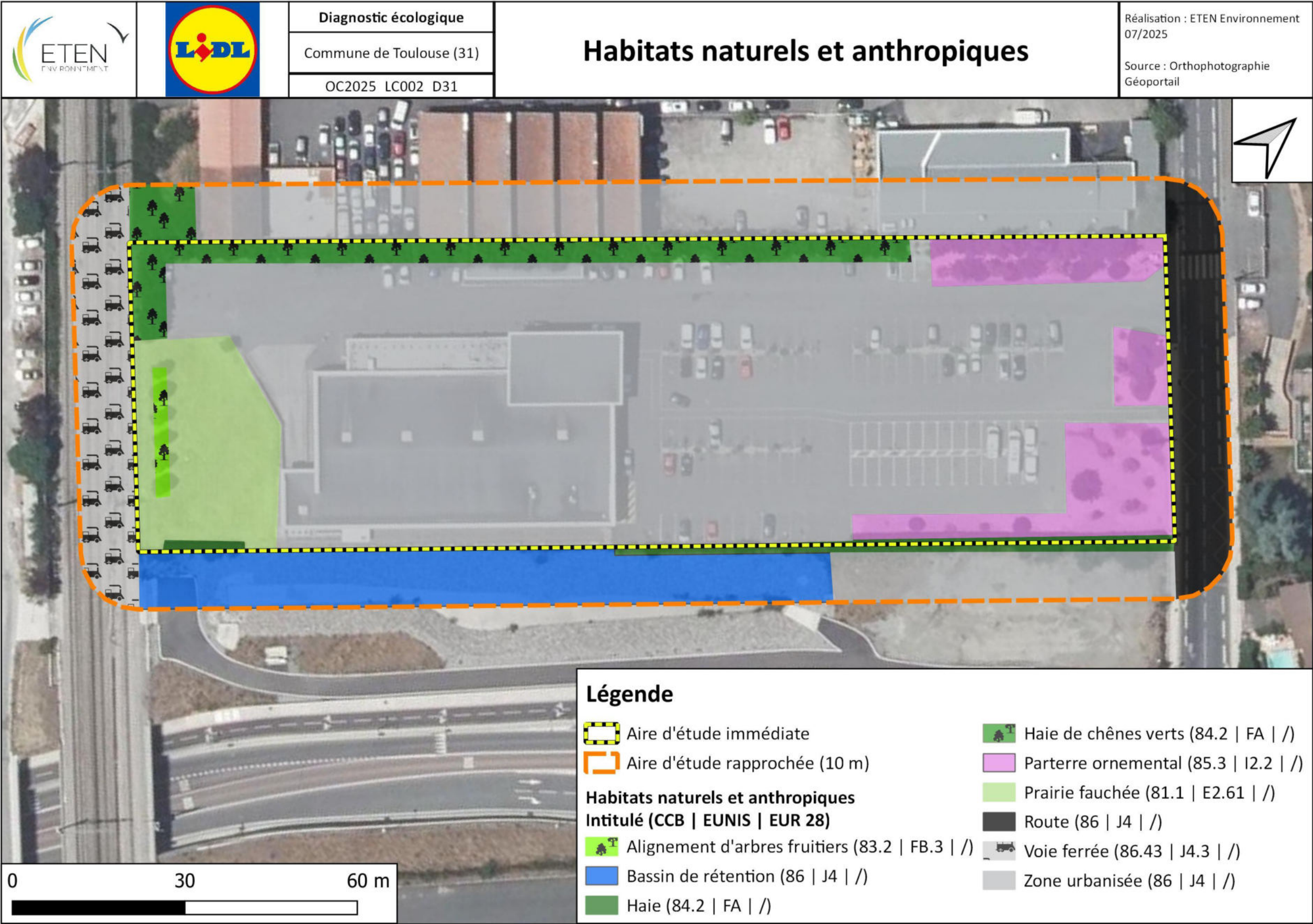
Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé.

Les habitats naturels et anthropiques inventoriés dans l'aire d'étude sont listés et localisés dans le Tableau 5 et la Carte 6 en pages suivantes.

Tableau 5 : Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Code CORINE Biotope	Code EUNIS	Code EUR28 /Natura 2000	Zone humide ¹	Surface dans l'aire d'étude (ha)	Surface relative (%)
Alignement d'arbres fruitiers	83.2	FB.3	/	/	0,006	0,41
Bassin de rétention	86	J4	/	/	0,115	7,87
Haie	84.2	FA	/	/	0,025	1,71
Haie de chênes verts	84.2	FA	/	/	0,076	5,20
Parterre ornemental	85.3	I2.2	/	/	0,099	6,77
Prairie fauchée	81.1	E2.61	/	/	0,078	5,34
Route	86	J4	/	/	0,069	4,72
Voie ferrée	86.43	J4.3	/	/	0,069	4,72
Zone urbanisée	86	J4	/	/	0,925	63,27
Total					1,462	100,00

¹ Zone humide floristique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques

I. 2. 2. 9 habitats naturels et anthropiques communs

Les formations d'habitats naturels et anthropiques communs sont décrites ci-dessous.

I. 2. 2. 1. Alignement d'arbres fruitiers (CCB : 83.2 / Code EUNIS : FB.3)

Il s'agit d'un habitat linéaire constitué de Poiriers de Chine (*Pyrus calleryana*).



Figure 3 : Alignement d'arbres fruitiers © ETEN Environnement

L'alignement est retrouvé à l'Ouest de l'aire d'étude, au sein d'une prairie entretenue à une hauteur de végétation très rase. Cet habitat monospécifique est sous forte influence anthropique, ce qui limite son intérêt.

Enjeu local

Faible

I. 2. 2. 2. Bassin de rétention, Zone urbanisée (CCB : 86 / Code EUNIS : J4)

Il s'agit de l'ensemble des zones urbanisées du secteur d'étude. Ces milieux artificiels et constamment perturbés par les activités anthropiques ne peuvent qu'accueillir une flore eutrophe, peu diversifiée et pionnière. Ils constituent également des milieux favorables à l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.



Figure 4 : Zone urbanisée © ETEN Environnement

Parmi l'ensemble des zones artificielles et urbanisées de l'aire d'étude, les plus importantes sont le magasin et le parking associé, le bassin de rétention au Sud ainsi que les bâtiments au Nord. Ces milieux artificiels sont régulièrement perturbés et ne présentent aucun intérêt pour la flore locale. L'enjeu de conservation est jugé nul.	Enjeu local
	Nul

I. 2. 2. 3. Haie, Haie de chênes verts (CCB : 84.2 / Code EUNIS : FA)

Cet habitat boisé de faible superficie présente une forme linéaire. La patrimonialité de cet habitat dépend des espèces qui composent la haie (essences, densité, ...), mais repose également sur leur âge, ainsi que la présence développée des strates végétales inférieures.



Figure 5 : Haie de chênes verts © ETEN Environnement

Deux types de haies ont été recensées sur le site. La première située au Sud est majoritairement composée d'espèces ornementales grimpantes et rampantes comme le Lierre terrestre (<i>Hedera helix</i>) et la Passiflore bleuâtre (<i>Passiflora caerulea</i>). Elle possède également une strate arbustive dominée par le Sureau yèble (<i>Sambucus ebulus</i>) et le Fusain de fortune (<i>Euonymus japonicus</i>). Des espèces exotiques envahissantes se développent également au pied de la haie.	Enjeu local
Au Nord, une haie très large domine et sert de clôture entre l'emprise de Lidl et les bâtiments voisins. Cette haie est essentiellement composée de Chênes verts (<i>Quercus ilex</i>) au sein desquels de Lierre terrestre (<i>Hedera helix</i>) parvient à se développer raisonnablement.	Faible
Ces deux haies sont régulièrement entretenues et représentent des habitats favorables au développement de certaines espèces invasives recensées sur le site. Cela limite grandement leur intérêt écologique.	

I. 2. 2. 4. Parterre ornemental (CCB : 85.3 / Code EUNIS : I2.2)

Cela désigne l'ensemble des parterres et plantations réalisées notamment au sein du parking. Les espèces qui y sont plantées et entretenues sont pour la plupart des espèces exotiques et/ou horticoles. L'objectif de ces milieux est avant tout paysager et ornemental, les espèces qui les composent ne présentent ainsi que peu d'intérêt écologique pour la flore ou la faune sauvage locale.



Figure 6 : Parterre ornemental © ETEN Environnement

Ces milieux sont généralement très entretenus et perturbés par les activités anthropiques. A ce titre la végétation majoritairement présente au sein de cet habitat se voit être horticole et/ou utilisée à but ornemental.	Enjeu local
Cet habitat ne présente que peu d'intérêt pour la flore spontanée et sauvage.	Très faible
L'enjeu de conservation associé est très faible.	

I. 2. 2. 5. Prairie fauchée (CCB : 81.1 / Code EUNIS : E2.61)

Il s'agit d'une prairie en gestion différenciée située à l'arrière du magasin Lidl. Cette prairie présente un cortège floristique plus diversifié du fait de sa gestion adaptée que les autres milieux naturels ou semi-naturels présents au sein de l'aire d'étude.



Figure 7 : Prairie fauchée © ETEN Environnement

La prairie présente à l'Ouest de l'aire d'étude subit une gestion différenciée. Lors du passage de juillet 2025, la végétation de la prairie était fauchée à une très faible hauteur. Le cortège floristique qui la compose n'était donc pas identifiable dans son entièreté du fait de la coupe récente. Néanmoins, des espèces communes telles que la Potentille dressée (<i>Potentilla erecta</i>), la Folle avoine (<i>Avena fatua</i>) ou encore le Silène à larges feuilles (<i>Silene latifolia</i>) ont pu être observées au sein de l'habitat. La coupe rase et le cortège floristique commun de cet habitat limitent son intérêt écologique.	Enjeu local Faible
--	---

I. 2. 2. 6. Route, Voie ferrée (CCB : 86/ Code EUNIS : J4)

Il s'agit de l'ensemble des voiries présentes au sein des aires d'études immédiates et rapprochées.

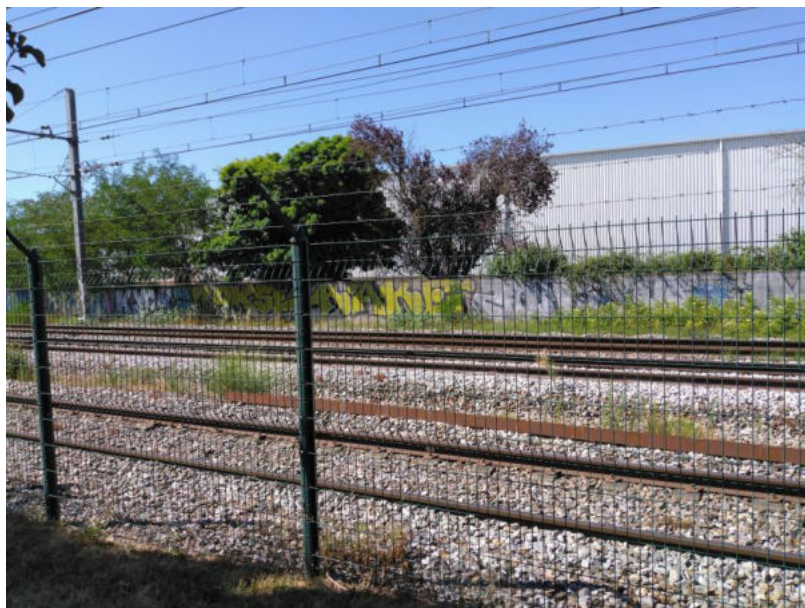


Figure 8 : Voie ferrée © ETEN Environnement

Ces habitats sont localisés à l'Ouest (Voie ferrée) et à l'Est (Route) de l'aire d'étude rapprochée. Au regard du manque d'intérêt écologique de ces habitats pour la flore, l'enjeu de conservation associé est nul.	Enjeu local
	Nul

I. 2. 3. Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques : des enjeux nuls à faibles

Le Tableau 6 présente les enjeux de conservation des habitats rencontrés sur l'aire d'étude.

Tableau 6 : Enjeux des habitats naturels et anthropiques inventoriés sur l'aire d'étude

Habitats naturels	Code CORINE Biotopes	Statut (Code EUR28 / Natura 2000)	Rareté	État de conservation	Intérêt patrimonial	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Alignement d'arbre fruitiers	83.2	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Haie	84.2	/	C	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Haie de chênes verts	84.2	/	C	Bon	Faible	Faible	Faible
Prairie fauchée	81.1	/	CC	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Parterre ornemental	85.3	/	CC	Bon	Très faible	Très faible	Très faible
Bassin de rétention	86	/	/	/	Nul	Nul	Nul
Route	86	/	/	/	Nul	Nul	Nul
Voie ferrée	86.43	/	/	/	Nul	Nul	Nul
Zone urbanisée	86	/	/	/	Nul	Nul	Nul

Rareté : Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez Rare (AR) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

Les enjeux concernant les habitats naturels sont jugés nuls à faibles. Ils sont liés aux habitats très communs et aux milieux anthropisés.

I. 3. Flore : Présence d'une flore commune et ornementale

I. 3. 1. Analyse bibliographique : 9 espèces floristiques protégées recensées dans un secteur de 5 km autour du site

La consultation des données a été réalisée le 15/07/2025 sur les bases de données des Conservatoires Botaniques Nationaux et de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel). Ces bases de données collectent et partagent l'ensemble des données d'observation issues de programmes scientifiques, d'inventaires spécialisées mais également de programmes participatifs. La recherche bibliographique s'est portée à l'échelle d'une maille 5x5 km autour de l'aire d'étude immédiate et a révélé la présence de 9 espèces protégées recensées dans le secteur.

Tableau 7 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans un rayon de 5km autour du site- Sources Lobélia, consultée le 15/07/2025

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Ecologie
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr	LR M-P	
Anémone couronnée	Anemone coronaria L., 1753	Nationale	/	DD	DD	Pelouses basophiles méditerranéennes
Anthriscus commun	Anthriscus caucalis M.Bieb., 1808	/	/	LC	VU	Ourlets thérophytiques vernaux, nitrophiles, méridionaux, hémisciaphiles à hémihéliophiles
Jacinthe romaine	Bellevia romana (L.) Sweet, 1826	Nationale	Oui	NT	LC	Mégaphorbiaies, prairies hygrophiles héliophiles
Butome en ombelle	Butomus umbellatus L., 1753	Régionale	Oui	LC	VU	Parvoroselières médio-européennes pionnières
Crassule mousse	Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903	Régionale	/	LC	LC	Annuelles des tonsures acidophiles, thermophiles, mésoméditerranéennes, subhygrophiles
Dauphinelle d'Ajax	Delphinium ajacis L., 1753	/	/	EN	NT	Annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, méditerranéennes
Euphorbe verruqueuse	Euphorbia verrucosa L., 1753	Régionale	Oui	DD	VU	Pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésohydriques à mésohygroclines, mésothermes
Fumeterre à fleurs denses	Fumaria densiflora DC., 1813	/	Oui	LC	VU	Annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles
Lupin à feuilles étroites	Lupinus angustifolius L., 1753	Régionale	Oui	LC	NT	Friches annuelles, méso-eutrophiles à eutrophiles, méditerranéo-atlantiques, vernaies
Néotinée lactée	Neotinea lactea (Poir.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Régionale	Oui	NT	VU	Pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles
Ophrys miroir	Ophrys speculum Link, 1800	Nationale	Oui	EN	CR	Pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles
Trèfle écaillé	Trifolium squamosum L., 1759	Régionale	/	LC	LC	Annuelles hygrophiles des trouées des prairies (mosaïques contigües)
Vulpin bulbeux	Alopecurus bulbosus Gouan, 1762	Régionale	Oui	LC	EN	Prairies hygrophiles, européennes, thermophiles

Légende :

Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF Occitanie | LR Fr = Liste rouge UICN France – LR M-P = Liste rouge UICN Midi-Pyrénées

Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, DD = Données insuffisantes

Selon les bases de données des CBN (Conservatoires Botaniques Nationaux) de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), 9 espèces protégées ont été observées dans un rayon de 5 km autour de la zone projet.

Une attention particulière a été portée à la potentialité de ces espèces lors de l'inventaire de terrain, étant donné la réalisation de l'inventaire en période non favorable à leur observation.

I. 3. 2. Inventaires de terrain : Aucune espèce floristique protégée et 6 espèces exotiques envahissantes

La flore inventoriée est commune et caractéristique des habitats identifiés. Aucune espèce protégée n'a été recensée. Une espèce identifiée lors de la recherche bibliographique aurait pu être potentiellement présente sur le site : la Crassule mousse (*Crassula tillaea*). Cette espèce est connue dans le secteur et se développe très souvent sur des habitats artificiels composés de bitume et de béton. Malgré la présence d'habitats favorables à son expression, son absence du site peut s'expliquer par les nombreuses perturbations régulières liées aux activités anthropiques et à la fréquentation importante du site.

Les habitats artificiels et/ou perturbés compris au sein de l'aire d'étude n'étant pas favorables au développement des autres espèces protégées présentes dans la bibliographie.

35 espèces ont été identifiées. Le faible nombre d'espèces identifiées s'explique par la période peu favorable pour l'identification de l'ensemble de la flore présente sur site. De plus, un unique passage ne permet pas d'aborder l'ensemble des cortèges floristiques saisonniers. Enfin le site étant soumis à une forte activité anthropique, il n'est pas favorable à une grande diversité d'espèces. La liste des espèces inventoriées sur l'aire d'étude est présente en Annexe 1.

Lors des inventaires, aucune espèce déterminante ZNIEFF en Occitanie n'a été recensée. 6 espèces exotiques envahissantes ont été contactées, selon la liste d'espèces végétales exotiques envahissantes d'Occitanie (CBNMED & CBNPMP, 2021). Le Tableau 8 présente ces espèces.

Tableau 8 : Flore exotique envahissante inventoriée sur l'aire d'étude par ETEN Environnement

Nom valide	Nom commun	Statut
Flore exotique envahissante		
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Euphorbe prostrée	Modérée
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	Modérée
<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753	Passiflore bleuâtre	Alerte
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	Modérée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Majeure
<i>Trachycarpus fortunei</i> (Hook.) H.Wendl., 1862	Trachycarpe de Fortune	Alerte

Légende :

EEE : liste d'espèces végétales exotiques envahissantes d'Occitanie (CBNMED & CBNPMP, 2021).



Figure 9 : Euphorbe prostrée (à gauche) et Chèvrefeuille du Japon (à droite) © ETEN Environnement



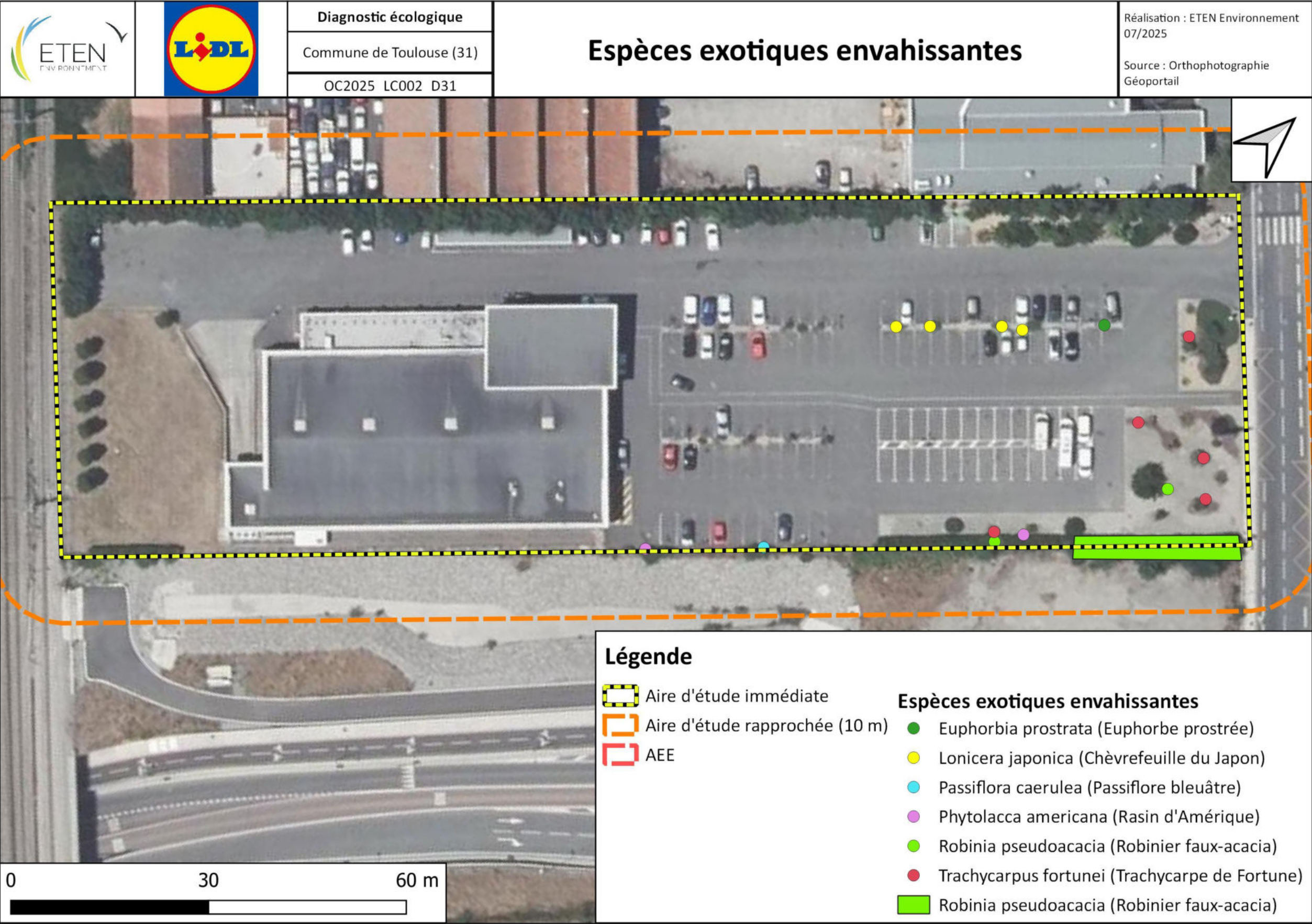
Figure 10 : Passiflore bleuâtre (à gauche) © Invmed et Raisin d'Amérique (à droite) © ETEN Environnement



Figure 11 : Robinier faux-acacia (à gauche) et Trachycarpe de Fortune (à droite) © ETEN Environnement

Six espèces exotiques envahissantes ont été identifiées au sein de l'aire d'étude. Parmi elles, 1 a un impact majeur et 3 ont un impact modéré sur la biodiversité locale.

La Carte 7 présente la flore exotique envahissante identifiée sur l'aire d'étude.

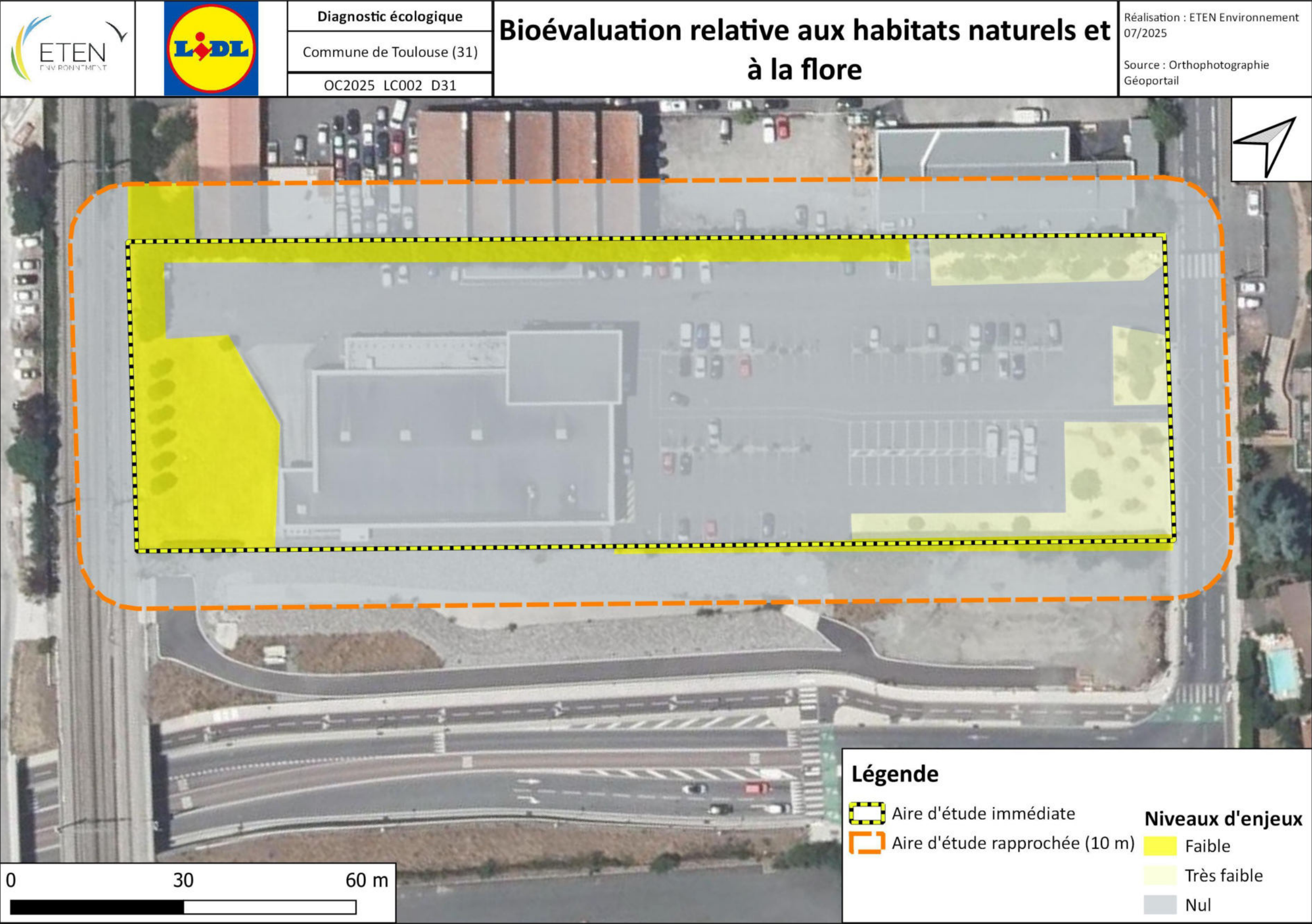


Carte 7 : Flore exotique envahissante identifiée sur le site



I. 4. Zones humides : Aucunes zones humides identifiées

Aucune zone humide floristique a été identifiée sur l'aire d'étude.



Carte 8 : Synthèse des enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques et à la flore

I. 5. Etude bibliographique sur la faune

(Source : Faune-France, Biodiv'Occitanie, Web'obs, Openobs, INPN)

La commune de Toulouse est bien couverte par les bases de données naturalistes avec près de 383 espèces recensées. Tous les taxons sont assez bien représentés dans le périmètre d'étude.

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** indique les espèces à enjeu recensées dans la bibliographie, en indiquant leur statut réglementaire, leur statut sur liste rouge en Occitanie, si elles sont déterminantes ZNIEFF, l'enjeu régional et leur probabilité de présence sur l'aire d'étude. Les espèces indiquées dans ce tableau sont les espèces à enjeu présentant un statut réglementaire, un enjeu sur la Liste Rouge régionale et/ou nationale vulnérable ou plus fort, une détermination ZNIEFF pour les insectes et/ou un enjeu régional modéré ou plus fort.

Tableau 9 : Espèces à enjeu recensées dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Oiseaux des milieux fermés												
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	3978	x	x	x	x		An . II	V U		FA IB	possible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	4619	x	x	x	x		An . III	N T		M O DE	peu probable
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2517	x	x	x	x	; 730003045 ; 730010521	An . II	N T	X	M O DE	peu probable
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	3461	x					An . II	E N	X	M O DE	non probable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	4319	x	x	x	x		An . II	D D		M O DE	probable
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	4330	x	x	x	x	; 730010247	An . II	E N		M O DE	probable
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	4127	x	x	x	x		An . III	V U		FA IB	possible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	3590	x	x	x	x	; 730030486	An . II	L C	X	M O DE	possible



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source				Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune					
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	41 12	x	x	x	x	An . II	N T		M O DE	peu probable
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	53 47 50	x	x		x	An . II	L C		M O DE	peu probable
Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>	36 25	x				An . II	C R	X	FO RT	non probable
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	36 30	x	x	x		An . II	L C		M O DE	peu probable
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	36 19	x	x	x		An . II	L C	X	M O DE	peu probable
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	42 72	x	x	x	x	An . II	V U		M O DE	peu probable
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	43 08	x	x	x	x	An . II	N T		M O DE	possible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	45 71	x	x	x	x	An . II	L C		M O DE	probable
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	88 90 56	x	x		x	An . II	V U	X	M O DE	possible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	35 95	x	x	x	x	An . II	N T	X	M O DE	peu probable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	34 39	x	x	x	x	An . III	N T	X	M O DE	peu probable
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	45 76	x				An . II	N T	X	M O DE	non probable
Rapaces											
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	26 51	x	x	x	x	An . III	N T	X	FO RT	non probable
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	26 57	x				An . III	C R		EX CE	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	26 45	x					An · III	V U	X	FO RT	non proba ble
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	28 87	x			x		An · III	E N	X	FO RT	peu proba ble
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	28 78	x	x	x	x	730010277	An · III	V U		M O DE	peu proba ble
Busard Saint- Martin	<i>Circus cyaneus</i>	28 81	x			x		An · III	E N	X	M O DE	peu proba ble
Chevêche d'Athéna, Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	35 11	x	x	x	x		An · II	N T	X	M O DE	peu proba ble
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	35 33	x					An · II	V U	X	M O DE	non proba ble
Circaète Jean-le- Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	28 73	x	x	x	x		An · III	N T	X	M O DE	peu proba ble
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	34 82	x	x	x	x		An · II	E N		M O DE	peu proba ble
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	28 36	x			x		An · III	L C	X	FO RT	peu proba ble
Faucon crécerellett e	<i>Falco naumanni</i>	26 66	x					An · II	V U		FO RT	peu proba ble
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	29 38	x	x	x	x		An · II	V U	X	M O DE	peu proba ble
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	34 93	x	x	x	x	730003045 730010521	An · II	L C	X	M O DE	non proba ble
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	28 52	x					An · III	E N	X	EX CE	non proba ble
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	28 40	x	x	x	x	FR7312014 730010232	An · III	L C		M O DE	proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source				Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune					
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	28 44	x	x	x	x	An . III	V U	X	FO RT	proba ble
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	34 89	x	x	x	x	An . II	D D	X	M O DE	possib le
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	28 60	x	x	x	x	An . III	L C	X	M O DE	non proba ble
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	28 69	x				An . III	E N	X	TR FO	non proba ble
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	28 56	x				An . III	E N	X	EX CE	non proba ble
Oiseaux des milieux buissonnants											
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	46 63	x			x	An . II	V U		FA IB	peu proba ble
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	46 57	x	x	x	x	An . II	E N		M O DE	peu proba ble
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	46 65	x	x		x	An . III	E N	X	TR FO	peu proba ble
Fauvette mélanoceph ale	<i>Sylvia melanocephala</i>	42 32	x	x	x		An . II	L C		M O DE	possib le
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	42 21	x	x	x		An . II	V U	X	FO RT	peu proba ble
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	88 90 47	x	x		x	An . II	N T		M O DE	possib le
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	44 60	x				An . II	V U	X	FO RT	non proba ble
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	38 07	x	x	x	x	An . II	N T	X	M O DE	peu proba ble
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	38 14	x				An . II	E N	X	TR FO	non proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source				Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune					
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	19 94 09	x				An . II	E N	X	TR FO	non probable
Tarier des prés, Traquet tarier	<i>Saxicola rubetra</i>	40 49	x	x	x	x	An . II	E N	X	FO RT	peu probable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	45 82	x	x		x	An . II	N T		M O DE	possible
Oiseaux des milieux ouverts											
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	36 49	x				An . II	E N	X	TR FO	non probable
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	41 55	x	x	x	x	An . III	L C		M O DE	peu probable
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	36 56	x	x	x	x	An . III	N T	X	M O DE	non probable
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	25 76	x	x	x		An . III	C R	X	FO RT	non probable
Grand Tétraz ssp pyr	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>	29 66	x				An . III	E N	X	TR FO	non probable
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	45 96 29	x				An . III	E N	X		
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	41 67	x	x		x	An . II	N A		M O DE	non probable
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	62 77 45	x	x	x	x	An . II	N T	X	M O DE	non probable
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	53 01 57	x	x	x	x	An . III	L C	X	M O DE	non probable
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	19 84	x				An . III	N T	X	M O DE	non probable
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	45 37	x				An . II	E N	X	FO RT	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	31 20	x			x		An . II	N T	X	M O DE	non probable
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	37 23	x	x	x	x		An . II	V U		FA IB	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	37 26	x	x	x	x		An . II	E N	X	M O DE	peu probable
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	37 13	x					An . II	V U	X	M O DE	non probable
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	37 33	x	x	x	x		An . II	V U		M O DE	peu probable
Oiseaux des milieux rupestres												
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	39 84	x			x		An . II	V U		M O DE	non probable
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhonorax graculus</i>	44 85	x					An . II	/	X	M O DE	non probable
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i>	44 88	x					An . II	N T	X	M O DE	non probable
Étourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	45 18	x					An . II	E N		M O DE	non probable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	35 82	x	x	x	x	FR7312014 730030486 730010521	An . II	V U	X	M O DE	possible
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	36 88	x	x	x	x	FR7312014 730010521	An . II	E N	X	M O DE	non probable
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	37 01	x					An . II	V U		FO RT	non probable
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	36 96	x	x	x	x		An . II	N T		M O DE	probable
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	35 61	x	x	x	x		An . II	N T	X	M O DE	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	35 51	x	x	x	x		An . III	V U		FA IB	
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	35 55	x	x	x	x	730003045 730010521	An . II	V U	X	M O DE	non probable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	35 71	x	x	x	x	FR7312014	An . II	D D		M O DE	non probable
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	45 32	x	x	x	x		An . III	E N		M O DE	possible
Monticole de roche, Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	40 84	x					An . II	E N	X	M O DE	non probable
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	35 86	x	x		x		An . II	N T		M O DE	non probable
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	37 80	x	x	x	x		An . II	E N	X	FO RT	non probable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	40 64	x	x	x	x		An . II	N T	X	M O DE	non probable
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	40 74	x					An . II	E N	X	TR FO	non probable
Oiseaux des milieux aquatiques/humides												
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	31 16	x				730003045 730010521	An . II	N T	X	M O DE	non probable
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	25 43	x	x	x	x	730003045 730010521	An . III	C R	X	FO RT	non probable
Bihoreau gris, Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	24 81	x	x	x	x	FR7312014 730003045 730010247 730010521	An . II	N T	X	FO RT	non probable
Blongios nain, Butor blongios	<i>Ixobrychus minutus</i>	24 77	x	x	x		FR7312014 730003045 730010232 730010521	An . II	E N	X	TR FO	non probable
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	46 69	x	x	x	x	730003045 730010521	An . II	E N	X		



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	24 73	x				730010232	An · LI	C R		TR FO	non proba ble
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	83 62 03	x			x		An · III	V U	X	M O DE	non proba ble
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	25 86	x	x	x	x	730003045 730010521	An · III	E N	X	FO RT	non proba ble
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	26 16	x	x	x	x		An · II	E N	X	M O DE	non proba ble
Crabier chevelu, Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	24 86	x	x		x	FR7312014	An · II	V U	X	FO RT	non proba ble
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	31 12	x	x		x	730003045 730010521	An · II	N T	X	M O DE	non proba ble
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	19 93 35	x					An · II	N T		M O DE	non proba ble
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	19 91	x			x	730003045 730010521	An · III	E N	X	M O DE	non proba ble
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	31 29	x					An · II	E N		TR FO	non proba ble
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	25 04	x	x	x	x	FR7312014 730010277	An · III	V U	X	M O DE	non proba ble
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	97 7	x	x	x	x	730003045 730010521	An · II	N T	X	M O DE	non proba ble
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	96 5	x	x	x	x	730003045 730010247 730010521	An · III	L C	X	M O DE	non proba ble
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	45 96 27	x	x		x		An · II	E N	X	NA	
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	24 89	x	x	x		FR7312014 730003045 730010521	An · II	L C	X	M O DE	non proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	25 08	x	x	x	x	FR7312014 730003045 730010521	An . II	E N	X	FO RT	non probable
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	31 06	x					An . III	E N		MO DE	non probable
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	25 22	x	x		x		An . II	N T		FO RT	non probable
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	41 72	x					An . II	C R		FO RT	non probable
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	30 39	x	x				An . II	D D	X	FO RT	non probable
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	31 36	x	x	x	x	FR7312014 730003045 730010521	An . II	N T	X	MO DE	non probable
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	30 36	x	x	x	x	730003045 730010232 730010521	An . III	N T	X	MO DE	non probable
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	41 95	x	x	x	x		An . II	N T	X	MO DE	non probable
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	41 98	x			x	730003045 730010521	An . II	V U	X	FO RT	non probable
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	25 30	x			x		An . II	E N	X	NA	non probable
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	33 62	x	x	x	x		An . II	V U		FO RT	non probable
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	33 32	x					An . II	V U	X	FO RT	non probable
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	33 52	x			x	730003045 730010521	An . II	V U	X	FO RT	non probable
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	33 43	x	x	x	x	FR7312014 730003045 730010521	An . II	L C	X	MO DE	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source				Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune					
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	27 67	x				730003045 730010521	An . II	L C	X	M O DE non probable
Talève sultane, Poule sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	30 67	x					An . II	N T		FO RT non probable
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	31 87	x	x	x	x		An . III	E N	X	M O DE non probable
CHIROPTERES											
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	60 34 5	x	x			FR7301822 730003045 730010232 730010521	An . II		X	M O DE possible
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	60 41 8	x				FR7301822 730010232	An . II		X	M O DE possible
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	60 29 5	x				FR7301822 730010232	An . II		X	M O DE possible
Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	60 45 7		x	x			An . II		X	FO RT possible
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	79 30 5	x	x	x		FR7301822	An . II		X	TR FO possible
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	60 55 7	x					An . II		X	FO RT possible
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	60 38 3	x	x			730010232	An . II		X	M O DE possible
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	60 40 0	x	x	x		FR7301822 730010232	An . II		X	M O DE possible
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	79 29 9	x					An . II		X	FO RT possible
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	79 30 1	x				FR7301822 730010232	An . II		X	FO RT possible
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	79 30 0						An . II			M O DE possible



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	60439						An . II		X	FO RT	possible
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	200118	x	x	x		730010232	An . II		X	MO DE	possible
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	60408	x	x			730010232	An . II		X	MO DE	possible
Murin des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	60447						An . II				possible
Murin d'Escalera	<i>Myotis escaleraei</i>	60411						An . II			TR FO	possible
Murin du Maghreb	<i>Myotis punicus</i>	79298						An . II				possible
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	60468	x	x	x			An . II		X	FO RT	possible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	60461	x	x	x		730010232	An . II		X	MO DE	possible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	60527	x	x	x		730010232	An . II		X	MO DE	possible
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	163463						An . II		X	FO RT	possible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	60518	x				730010232	An . II		X	MO DE	possible
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	60427	x				FR7301822 730010232	An . II		X	FO RT	possible
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	60313	x				FR7301822 730010232	An . II		X	MO DE	possible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	60479	x	x	x		730010232	An . III		X	MO DE	possible



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	79303	x	x	x		730010232	An . II		X	FA IB	possible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	60490	x	x	x			An . II		X	MO DE	possible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	60489	x	x	x			An . II		X	MO DE	possible
Rhinolophe de Méhely	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	60337						An . II		X	EX CE	possible
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	60330	x				FR7301822 730010232	An . II		X	FO RT	possible
Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	60537		x	x						MO DE	possible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	60360	x	x	x		730010232	An . II		X	MO DE	possible
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	79302						An . II			MO DE	possible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	60506	x	x	x		730010232	An . II		X	MO DE	possible
MAMMIFERES NON CHIROPTERES												
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	61258	x	x				/			MO DE	non probable
Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>	61283	x	x				/		X	MO DE	non probable
Campagnol provençal	<i>Microtus duodecimcostatus</i>	61392	x					/		X	MO DE	non probable
Campagnol terrestre	<i>Arvicola terrestris</i>	61281	x					/		X	MO DE	possible
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	79306	x					An . II		X	FO RT	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	60127	x					An . III			MO DE	non probable
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	60243	x				FR7301822 730010232 730012132	An . II		X	TR FO	non probable
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	61153	x	x		x	730010247 730030486	An . III			FA IB	probable
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	60831	x	x		x	730030486	An . III			FA IB	peu probable
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	60015	x	x		x	730010247	An . III			FA IB	probable
Isard	<i>Rupicapra pyrenaica</i>	61128	x					/		X	MO DE	non probable
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	61714	x	x		x		/			MO DE	probable
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	60630	x	x		x	FR7301822 730003045 730010232 730010521 730012132	An . II		X	FO RT	non probable
Musaraigne carrelé	<i>Sorex araneus</i>	60062	x					An . III		X	MO DE	possible
Ours brun	<i>Ursus arctos</i>	60826	x					An . II		X	EX CE	non probable
Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	60237	x					An . III		X	MO DE	possible
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	60731	x	x			730003045 730010232 730010521 730012132	An . III		X	MO DE	non probable
Souris d'Afrique du Nord	<i>Mus spretus</i>	61580	x					/		X	MO DE	non probable
REPTILES												
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	77381	x	x		x	730003045 730010521	An . II	EN		FO RT	non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	77 96 3	x	x	x			An · III	N T	X	M O DE	peu proba ble
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	77 95 5	x				730010232	An · II	N T	X	M O DE	peu proba ble
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	85 16 74	x	x				An · III	L C		FA IB	peu proba ble
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	44 44 46	x	x				An · II	N T		M O DE	possib le
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	77 94 9	x	x	x	x	730010247	An · II	L C		FA IB	peu proba ble
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	78 04 8	x	x	x		730010247	An · III	L C		M O DE	peu proba ble
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	44 44 44	x					An · III	V U	X	M O DE	possib le
Lézard de Bonnal	<i>Iberolacerta bonnali</i>	79 28 5	x					An · III	E N	X	TR FO	non proba ble
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	77 75 6	x	x	x	x	730010247	An · II	L C		FA IB	proba ble
Lézard du Val d'Aran	<i>Iberolacerta aranica</i>	79 28 3	x					An · III	/	X	EX CE	non proba ble
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	79 27 3	x					An · II	E N	X	TR FO	non proba ble
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	77 61 9	x	x	x	x		An · III	N T			possib le
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	79 27 8	x					An · III	N T	X	M O DE	non proba ble
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	77 49 0	x	x	x	x		An · III	N T	X	FA IB	peu proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source				Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune					
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	77 87 1	x				An · III	E N	X	M O DE	non proba ble
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	77 57 0	x	x	x	x	An · III	/	X	FA IB	proba ble
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	78 13 0	x				An · III	V U		M O DE	peu proba ble
AMPHIBIENS											
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	19 7	x	x	x	x	An · II	E N	X	M O DE	possib le
Calotriton des Pyrénées	<i>Calotriton asper</i>	44 44 27	x				An · II	V U	X	TR FO	non proba ble
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	45 96 28	x	x		x	An · II	L C	X	FA IB	possib le
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	77 46 78	x	x	x	x	An · III	L C		FA IB	possib le
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	31 0	x	x	x		An · II	L C	X	M O DE	possib le
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	44 44 43	x	x	x	x	An · III	/		IN TR	peu proba ble
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	35 1	x				An · III	L C	X	FA IB	non proba ble
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	44 44 40			x	x	An · III	D D		M O DE	peu proba ble
Grenouille verte de Graf	<i>Pelophylax kl. Grafi</i>	44 44 39	x				An · III	D D		TR FO	peu proba ble
Grenouille verte de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	44 44 42	x	x			An · III	D D		FO RT	peu proba ble
Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp.</i>	/				x	An · III	/			peu proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	235	x	x	x			An . II	C R	X	TR FO	non probable
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	252	x	x	x		730003045 730010232 730010521 730012132	An . III	L C	X	FA IB	non probable
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	292	x	x	x	x	730030486	An . II	L C	X	FA IB	possible
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	92	x	x	x	x	730030559 730030486 730010232	An . III	L C	X (ssp. terres tris et fastuosa)	FA IB	non probable
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	212		x	x			An . II	E N	X	TR FO	non probable
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	163	x	x	x	x	730003045 730030559 730010232 730010521 730012132	An . III	V U	X	M O DE	non probable
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	444432	x	x	x	x	730030486	An . III	L C	X	FA IB	non probable
Xénope lisse	<i>Xenopus laevis</i>	79265		x		x		An . III	/			non probable
INSECTES												
ODONATES												
Aesche isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>	199909	x					/	N T	X		peu probable
Agrion bleuissant	<i>Coenagrion caerulescens</i>	65136	x					/	E N	X		peu probable
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	65133	x		x	x	FR7301822FR7301822	An . II	L C	X	M O DE	peu probable
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	65381	x		x		FR7301822 730003045 730010521	An . II	L C	X	M O DE	non probable
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	65393	x					/	N T	X		peu probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	199685	x					/	N T	X		non probable
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	65231	x				FR7301822FR7301822	An . II	N T	X	TR FO	non probable
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	65214	x					/	V U	X		non probable
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	65208	x			x		/	E N	X		non probable
Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	65352	x					/	E N	X		non probable
Nayade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	65161					730010521	/	E N	X		non probable
Sympetrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	65327	x					/	N T	X		non probable
Sympetrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>	65348	x					/	E N	X		non probable
LEPIDOPTERES												
Apollon (L')	<i>Parnassius apollo</i>	54496	x				FR7301822	An . II	V U	X	FO RT	non probable
Argus de la sanguinaire	<i>Eumedonia eumedon</i>	54191	x					/	E N	X		non probable
Azuré de la Chevette	<i>Cupido osiris</i>	54031	x					/	N T	X		non probable
Azuré de la Jarosse	<i>Polyommatus amandus</i>	219764	x					/	V U	X		non probable
Azuré de l'Oxytropide	<i>Polyommatus eros</i>	54283	x					/	E N	X		non probable
Azuré du Mélilot (L')	<i>Polyommatus dorylas</i>	219763	x					/	V U	X		non probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	63 11 33	x	x			730010277	An . II	N T	X	M O DE	non proba ble
Bacchante (La)	<i>Lopinga achine</i>	53 61 5	x				FR7301822	II	E N		FO RT	non proba ble
Candide	<i>Colias phicomone</i>	54 39 7	x					/	V U	X (ssp obert hueri)		non proba ble
Cuivré de la Verge-d'or	<i>Lycaena virgaureae</i>	21 97 50	x					/	N T	X		non proba ble
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	53 97 9	x					An . II	N T	X	M O DE	non proba ble
Cuivré écarlate	<i>Lycaena hippothoe</i>	53 97 9	x					/	N T	X		non proba ble
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	53 86 5	x		x			An . II	N T	X	M O DE	non proba ble
Gorgone	<i>Lasiommata petropolitana</i>	53 61 1	x					/	E N	X(ssp pyrén éen)		non proba ble
Grande Coronide (La)	<i>Satyrus ferula</i>	53 35 8	x					/	V U	X		non proba ble
Hespérie des Cirsés (L')	<i>Pyrgus cirsii</i>	53 24 8	x					/	V U	X		non proba ble
Hespérie du Brome (L')	<i>Carterocephalus palaemon</i>	53 31 5	x					/	N T	X		non proba ble
Hespérie du Carthame (L')	<i>Pyrgus carthami</i>	21 97 43	x		x			/	N T	X		non proba ble
Hespérie du Faux-Buis (L')	<i>Pyrgus alveus accretus</i>	60 82 45	x					/	/	X		non proba ble
Hespérie du Marrube (L')	<i>Carcharodus floccifer</i>	60 82 41			x			/	N T	X		non proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Hespérie du Pas-d'âne	<i>Pyrgus cacaliae</i>	53 26 4	x					/	C R	X(ssp pyrén éenn e)		non proba ble
Mélitée des Linares	<i>Melitaea deione</i>	21 98 08	x		x			/	D D	X		non proba ble
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	53 31 2	x		x			/	N T	X		non proba ble
Moiré andorran	<i>Erebia sthenno</i>	21 98 04	x					/	E N	X		non proba ble
Moiré chamoisé	<i>Erebia gorge</i>	53 50 6	x					/	E N			non proba ble
Moiré chamoisé	<i>Erebia gorge ramondi</i>	53 50 6	x					/	/	X (ssp ramo ndi)		non proba ble
Moiré de la Canche	<i>Erebia epiphron</i>	53 46 7	x					/	N T	X (ssp pyren aica)		non proba ble
Moiré de Rondou	<i>Erebia rondoui</i>	39 23 35	x					/	N T	X		non proba ble
Moiré des Luzules	<i>Erebia oeme</i>	53 56 4	x					/	N T	X (ssp peluc a)		non proba ble
Moiré fontinal	<i>Erebia pronoe</i>	53 53 8	x					/	V U	X (ssp glotti s)		non proba ble
Moiré frange-pie	<i>Erebia euryale</i>	53 45 1	x					/	N T	X (ssp phore ta)		non proba ble
Moiré lustré	<i>Erebia arvernensis</i>	21 98 02	x					/	N T	X		non proba ble
Moiré printanier	<i>Erebia triarius</i>	64 71 58	x					/	N T	X (ssp pyren aica)		non proba ble
Moiré pyrénéen	<i>Erebia gorgone</i>	53 51 6	x					/	V U	X		non proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Moiré variable	<i>Erebia manto</i>	53 45 9	x					/	N T	X(ssp pyrén éene)		non proba ble
Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	53 90 2	x					/	N T	X		non proba ble
Nacré de la Filipendule	<i>Brenthis hecate</i>	53 91 1	x					/	V U	X		non proba ble
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	53 91 5	x					/	N T	X		non proba ble
Nacré subalpin	<i>Boloria pales</i>	53 91 8	x					/	V U	X(ssp pyrén éenn e)		non proba ble
Petit collier argenté	<i>Boloria selene</i>	21 98 17	x					/	N T	X		non proba ble
Piérade du vélar	<i>Pontia callidice</i>	54 36 6	x					/	E N	X (ssp pyrén éenn e)		non proba ble
COLEOPTERES												
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	12 33 6	x	x	x	x	FR7301822	An . II	N T	X	FA IB	possib le
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	10 50 2	x	x	x	x	FR7301822	An . III	N T	X		possib le
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	12 34 8	x				FR7301822	An . II	L C	X		possib le
ORTHOPTERES												
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	65 89 9	x					/	N T	X		possib le
Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	65 49 6	x					/	N T	X		peu proba ble
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i>	53 58 49	x					/	N T	X		peu proba ble



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	65487	x					/	N T	X		non probable
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	66157	x		x			/	V U			peu probable
Criquet palustre	<i>Pseudochorthippus montanus</i>	837913	x					/	E N	X		non probable
Criquet tricolore	<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	66224			x			/	V U	X		non probable
Decticelle albigeoise	<i>Metrioptera buyssoni</i>	65720	x					/		X		non probable
Decticelle atlantique	<i>Zeuneriana abbreviata</i>	65726	x					/	L C	X		non probable
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	593264			x			/	L C	X		possible
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor bicolor</i>	535752		x				/	V U	X		possible
Decticelle rudérale	<i>Platycleis affinis affinis</i>	535751	x	x	x			/	L C	X		possible
Gomphocère des alpages	<i>Gomphocerus sibiricus</i>	66111	x					/	V U			non probable
Gomphocère pyrénéen	<i>Gomphoceridius brevipennis</i>	593309	x					/		X		non probable
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	227817	x	x		x		/	L C	X		possible
Grillon des torrents	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	65935	x		x		730003045 730010521	/	V U	X		non probable
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	65636	x	x	x			/	L C	X		peu probable



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Tax ref	Source					Statut réglementaire	LR Occitanie	ZNIEFF Occ	Enjeu Occ	Probabilité de présence
			Openobs	Biodiv	Web'obs	Faune	INPN					
Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	65680			x			An . II	N T	X	M O DE	non probable
Méconème scutigère	<i>Cyrtaspis scutata</i>	65894	x					/		X	DD	non probable
Miramelle fontinale	<i>Miramella alpina subalpina</i>	432556	x					/	E N	X		non probable
Miramelle pyrénéenne	<i>Cophopodisma pyrenaica</i>	66243	x					/	V U	X		non probable
Oedipode stridulante	<i>Psophus stridulus</i>	66178	x					/	E N	X		peu probable
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	65614	x	x	x	x		/	L C	X		possible
Pholidoptère précoce	<i>Pholidoptera femorata</i>	65737	x	x	x			/	L C	X		possible
Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	66029	x					/	V U	X		non probable
Tétrix déprimé	<i>Tetrix depressa</i>	66039	x		x	x		/	L C	X		peu probable
Tétrix longicorne	<i>Tetrix tenuicornis</i>	593311	x		x			/	L C	X		non probable
MANTIDES												
Diablotin	<i>Empusa pennata</i>	65827	x					/		X		possible

I. 6. Faune : 9 espèces inventoriées au sein de l'aire d'étude

L'aire d'étude est majoritairement occupée par le bâtiment et le parking du Lidl, non favorables à la faune. Une pelouse en gestion raisonnée, des arbres isolés et des haies sont présents sur le site, constituant des habitats favorables à plusieurs cortèges.

L'inventaire de terrain mené en juillet 2025 a ainsi permis de mettre en évidence 9 espèces :

- 3 espèces d'oiseaux ;
- 4 espèces d'insectes (4 lépidoptères) ;
- Une espèce de reptiles
- Une espèce de mammifères

Les espèces et les habitats identifiés grâce à la recherche bibliographique et aux investigations du 17 juillet 2025 sont présentés ci-après.

L'Annexe 2 présente la liste complète des espèces identifiées.

I. 6. 1. Avifaune

Les habitats présents sur le site d'étude sont favorables à deux cortèges d'espèces :

- Le cortège des milieux boisés, grâce aux haies et aux alignements d'arbres.
- Le cortège des milieux urbains, grâce aux chemins, aux bâtiments et au parking.

Lors du passage de juillet 2025, 3 espèces ont été recensées au sein de l'aire d'étude.

Parmi les 3 espèces, toutes sont protégées et aucune ne présente d'enjeu particulier :

- Le Moineau domestique
- La Pie bavarde
- Le Pigeon ramier

I. 6. 1. 1. Cortèges et espèces potentielles

L'aire d'étude permet d'accueillir deux cortèges d'oiseaux.

Cortège des milieux boisés :

Le cortège des milieux boisés comprend le Pigeon ramier, la Fauvette à tête noire, le Rougegorge familier, le Merle noir et la Mésange charbonnière. Ces espèces s'alimentent sur le site au niveau des arbres et des haies. Ils sont tous susceptibles de nicher sur site, même si cela n'est pas avéré.



Figure 12 : Alignements d'arbres et haies favorables à la nidification du Merle noir et de la fauvette à tête noire entre autres © ETEN Environnement

Les espèces recensées utilisent l'aire d'étude pour l'alimentation et possiblement pour la nidification. Elles ne sont pas patrimoniales. L'enjeu associé est très faible. L'inventaire ayant eu lieu hors période de nidification, il n'est pas parfaitement satisfaisant pour évaluer les enjeux de ce groupe taxonomique, mais le potentiel étant très faible (essences d'arbres peu diversifiées et non-natives, fort dérangement), peu d'autres espèces pourraient réellement utiliser le site.	Enjeu local Très faible (Cortège d'espèces communes protégées)
--	--

Cortège des milieux urbains :

Le cortège des milieux urbains occupe les infrastructures anthropiques, les alignements d'arbres et les haies présents sur le site. Il se compose notamment du Moineau domestique, de la Pie bavarde et de la Tourterelle turque. Elles peuvent y effectuer leur cycle biologique entièrement.

Les espèces utilisent le site pour l'alimentation et certaines pourraient le faire pour la nidification. L'inventaire ayant eu lieu hors période de nidification, il n'est pas parfaitement satisfaisant pour évaluer les enjeux de ce groupe taxonomique, mais le potentiel étant très faible (essences d'arbres peu diversifiées et non-natives, fort dérangement), peu d'autres espèces pourraient réellement utiliser le site. L'enjeu associé à ces espèces est très faible.	Enjeu local Très faible (Cortège d'espèces communes protégées)
--	--

I. 6. 2. Mammifères (hors chiroptères)

Une espèce de mammifères a été recensée lors du passage de juillet 2025 : le Rat surmulot, une espèce exotique envahissante. Le site n'est que très peu favorable aux mammifères communs (Lapin de garenne, Ecureuil roux, Hérisson d'Europe) recensés dans la bibliographie.

Neuf espèces protégées ont été recensées dans la bibliographie. Les habitats présents sur le site ne sont pas favorables à ces espèces ou bien elles ne sont présentes que dans les massifs montagneux (Ours brun et Desman de Pyrénées par exemple).



Figure 13 : Habitat favorable à un cortège commun de mammifères © ETEN Environnement

Un cortège commun de mammifères a très peu de chances d'effectuer son cycle biologique sur le site. L'enjeu associé est nul. Les espèces protégées recensées dans la bibliographie ne présentent pas d'habitats favorables à la réalisation de leur cycle biologique. L'enjeu associé à ces espèces est nul.	Enjeu local
	Nul (Cortège commun)
	Nul (Espèces protégées)

I. 6. 3. Chiroptères (chauves-souris)

Aucune prospection spécifique n'a été effectuée sur ce taxon. L'analyse de l'enjeu ne s'est donc basée que sur la bibliographie et l'évaluation du potentiel d'accueil du milieu. Douze espèces ont été recensées dans la bibliographie. Les milieux ouverts présents sur le site pourraient être favorables à la chasse de quelques espèces de chiroptères comme la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.



Figure 14 : Alignements d'arbres formant des corridors favorables à la chasse des chiroptères

© ETEN Environnement

Quatorze espèces ont été recensées dans la bibliographie. Cependant, les habitats ouverts sont quelque peu favorables à la chasse des chiroptères. L'enjeu associé est très faible (au vu de la faible superficie d'habitats favorables à ce taxon).	Enjeu local
	Très faible

I. 6. 4. Reptiles

Une espèce a été contactée lors de l'investigation du mois de juillet 2025. Il s'agit du Lézard des murailles, une espèce protégée à l'échelle nationale.

18 espèces sont présentes dans la bibliographie mais seule la Tarente de Maurétanie pourrait réaliser son cycle biologique complet sur le site d'étude.

Le site n'est cependant pas propice aux autres espèces qui ne fréquentent pas les milieux anthropisés et ont pour certaines un besoin d'eau, où vivent en montagne.



Figure 15 : Massif abritant le lézard des murailles mais non favorable aux autres espèces de reptiles

© ETEN Environnement

Plusieurs espèces sont recensées dans la bibliographie. Les habitats semi-ouverts ne sont pas favorables aux reptiles communs. L'enjeu associé est très faible (au vu de la superficie d'habitats favorables à ce taxon).	Enjeu local
	Très faible

I. 6. 5. Amphibiens

Aucune prospection spécifique n'a été effectuée sur ce taxon. Aucun habitat favorable n'est présent sur le site.

Aucun habitat favorable aux amphibiens n'est détecté sur le site d'étude. L'enjeu est donc nul pour ce taxon.	Enjeu local
	Nul

I. 6. 6. Entomofaune

Quatre espèces d'insectes ont été recensées : L'Azuré de la Bugrane, le Flambé, la Piéride de la rave et le Tircis (Rhopalocères).

Ce sont des espèces très communes qui ne présentent pas d'enjeux de conservation.

Très peu d'espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie pourraient occuper le site pour une partie de leur cycle biologique :

- Les Odonates patrimoniaux ne pourraient pas effectuer leur cycle de vie sur l'aire d'étude car aucun point d'eau n'est présent et les habitats ouverts tels que la prairie sont pauvres en proies potentielles pour les adultes en maturation.
- Les espèces de papillons de jour patrimoniales ne fréquentent probablement pas ce site, leur habitat et leurs plantes-hôtes n'étant pas présentes.



- Les coléoptères patrimoniaux comme le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne ne peuvent effectuer leur cycle sur ce site car leurs habitats larvaires (respectivement bois mort et troncs de grands chênes) ne sont pas disponibles.
- Les orthoptères patrimoniaux pourraient être présents sur site dans la prairie mais celle-ci est marquée par la tonte, malgré la supposée gestion raisonnée (la prairie était tondue à 10-15 cm lors du passage de juillet, période durant laquelle les Orthoptères sont au stade adulte et se reproduisent), le potentiel est donc très faible. La Courtilière commune pourrait éventuellement occuper le site.

La pelouse, les alignements d'arbres et les haies peuvent être fréquentés par certains insectes communs pour la réalisation de leur cycle biologique complet.

Le site est peu favorable à un cortège commun d'insectes pour la réalisation de leur cycle biologique. L'enjeu associé à ces espèces est très faible.	Enjeu local
	Très faible

La Carte 9 présente les habitats d'espèces et les espèces patrimoniales recensées.



Carte 9 : Faune patrimoniale et habitats d'espèces

I. 6. 7. Synthèse des enjeux faunistiques

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les principaux enjeux relevés au sein de l'aire d'étude sont identifiés à hauteur :

- ❖ **Des haies** : cet habitat est favorable à la nidification d'oiseaux communs recensés dans la bibliographie ou observés (Merle noir, Fauvette à tête noire, Pie bavarde). Cet habitat est également le moins défavorable au cycle biologique de mammifères, et insectes communs. En lisière et le long des corridors, des chiroptères peuvent y effectuer de la chasse tandis que les reptiles peuvent s'y reposer pour leur thermorégulation. La principale haie du site est composée de Chêne vert exclusivement, ce qui crée un couvert dense toute l'année, une absence de strates inférieures et limite le nombre d'espèces hôtes car ce n'est pas l'essence de chêne typique de la région toulousaine.

Ainsi, l'enjeu attribué aux haies est faible.

- ❖ **Les alignements d'arbres** : ces habitats sont favorables à la réalisation du cycle d'oiseaux communs, comme la pie bavarde ou la Tourterelle turque. Leurs lisières permettent la chasse des chiroptères. Des insectes communs peuvent y effectuer leur cycle biologique. Cependant, la faible densité de cette formation arborée et sa composition ne lui confèrent pas un potentiel très conséquent pour ces espèces.

Ainsi, l'enjeu attribué à ces habitats est faible.

- ❖ **Les milieux ouverts entretenus (prairie, massifs ornementaux)** : Les habitats ouverts sont favorables à quelques taxons, principalement des insectes et reptiles. Ils sont également favorables à la réalisation du cycle biologique et au nourrissage de mammifères et chiroptères communs. Leur faible richesse botanique et le régime de gestion en font cependant des habitats à très faible potentiel.

Ainsi, l'enjeu attribué à ces habitats est très faible.

- ❖ **Les structures anthropiques (bâtiments, parking, route, voie ferrée)** : Ces habitats sont hostiles à la faune de par les risques de mortalité liés aux véhicules. Les façades du bâtiment ne sont pas adéquates pour accueillir naturellement des nids d'oiseaux.

Ainsi, l'enjeu attribué à ces habitats est nul.

- ❖ **Le bassin de rétention** : complètement sec lors du passage de Juillet, ce bassin de rétention jouxtant l'aire d'étude à l'Est paraît ne jamais contenir d'eau, compte tenu de l'absence de végétation, ce qui en fait un habitat de mauvaise qualité pour les Amphibiens et Odonates. Il est encadré par des zones urbanisées à circulation dense, ce qui rend la colonisation éventuelle par des amphibiens peu probable.

Ainsi, l'enjeu attribué à cet habitat est très faible.

Le Tableau 10 synthétise les enjeux associés aux habitats d'espèces identifiés au sein de l'aire d'étude.



La Carte 10 et la Carte 11 présentent respectivement les enjeux des habitats d'espèces et les enjeux cumulés des habitats naturels, de la flore et des habitats d'espèces.



Tableau 10 : Bioévaluation des enjeux faunistiques recensés sur l’aire d’étude

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Régionale	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA	STOC 2023	ZNIEFF MP	Enjeu Régional Occitanie	Utilisation du site	Habitats utilisés	Enjeu associé
		PN	Berne	DO/DHFF		Nicheur	Hivernant	De passage									
Avifaune																	
Cortège d'espèces communes protégées (Pie bavarde, Pigeon ramier, Moineau domestique).	Art. 3	An. II/ III	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC				FAIB	Nidification, alimentation	Ensemble du site	Très faible	
Mammifères																	
Cortège commun de mammifères	/	/	/		LC			LC	LC				FAIB	Très peu probable	/	Nul	
Cortège potentiel de chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl)	/	/	/		LC			LC	LC				FAIB	Chasse	Milieux ouverts	Faible	
Reptiles																	
Reptiles potentiels (Tarente de Maurétanie, Lézard des murailles ...)	Art. 2	An. III	/		LC			/	LC					Cycle biologique	Prairie, haies, massifs	Très faible	
Amphibiens																	
Amphibiens potentiels (Crapaud épineux, Rainette méridionale, Crapaud calamite)	Art. 2	/	/		/			/	/					Transit peu probable	haies	Nul	
Insectes																	
Lépidoptères																	
Cortège d'espèces communes (Tircis, Piéride de la rave, Flambé...)	/	/	/	LC	LC			LC	/					Nourrissage des imagos	Prairie, haies	Très faible	
Odonates																	
Cortège d'espèces communes (Sympetrum vulgaire, Pennipattes)	/	/	/	LC	LC			LC	LC					Maturation, transit peu probables	Lisières, milieux ouverts	Nul	
Orthoptères																	
Cortège d'espèces communes, Courtilière commune	/	/	/	4	4			LC	/					Cycle biologique	Prairie	Très faible	

Légende :

PN : Protection nationale avifaune
Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat
PN : Protection nationale reptiles / amphibiens
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat
Art. 3 : Espèce protégée
Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite
PN : Protection nationale piscifaune
Art. 1 : Habitat de l'espèce protégé ainsi que ses œufs
PN : Protection nationale mammifère
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat
PN : Protection nationale entomofaune
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat
Art. 3 : Espèce protégée
An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée
DO : Directive Oiseaux
An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution
An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces
DH : Directive Habitats
An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire
An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte
An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge
Espèces menacées de disparition
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
Autres catégories
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)
NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

PNA : Plan national d'action

Mesures concernant les espèces exotiques envahissantes
Art. 2* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)
Art. 3* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel et le transport sont interdits sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Rareté régionale : CC : espèce très commune ; C : espèce commune ; AC : espèce assez commune ; AR : espèce assez rare ; R : espèce rare ; RR : espèce très rare

Ces critères sont basés sur les répartitions régionales des espèces (Atlas, Listes rouges, etc.).
Tendance des populations : état basé sur la tendance des populations nationales (Directives Habitats et Directives Oiseaux) et régionales (Atlas régionaux, Listes rouges régionales).



Carte 10 : Enjeux relatifs aux habitats d'espèces



Carte 11 : Enjeux relatifs aux milieux naturels

I. 7. Trame verte et bleue

I. 7. 1. Trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes. Les corridors biologiques jouent un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

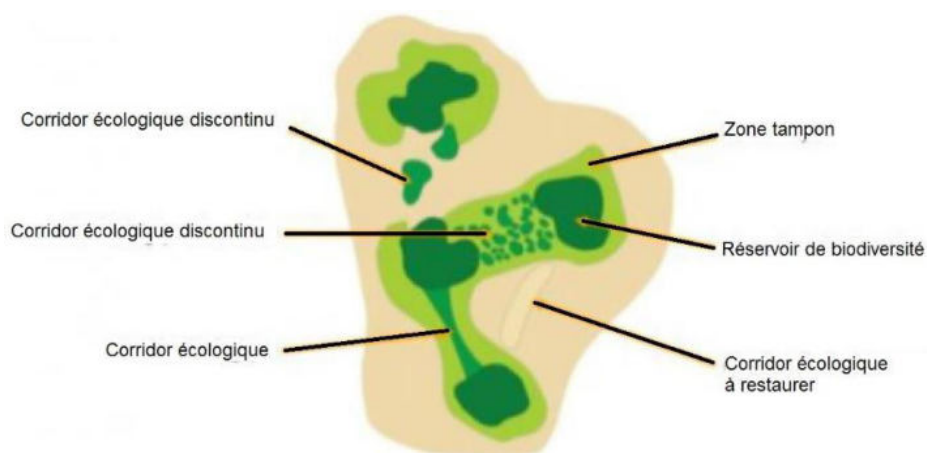


Figure 16 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Aucun flux de faune n'a été mis en évidence sur le site.

Les cartes 23 et 24 présentent la Trame Verte et Bleue. L'aire d'étude immédiate n'est comprise dans aucun réservoir de biodiversité.

Le site est éloigné et déconnecté des réservoirs écologiques présents dans l'aire d'étude éloignée.



I. 7. 2. Flux biologiques

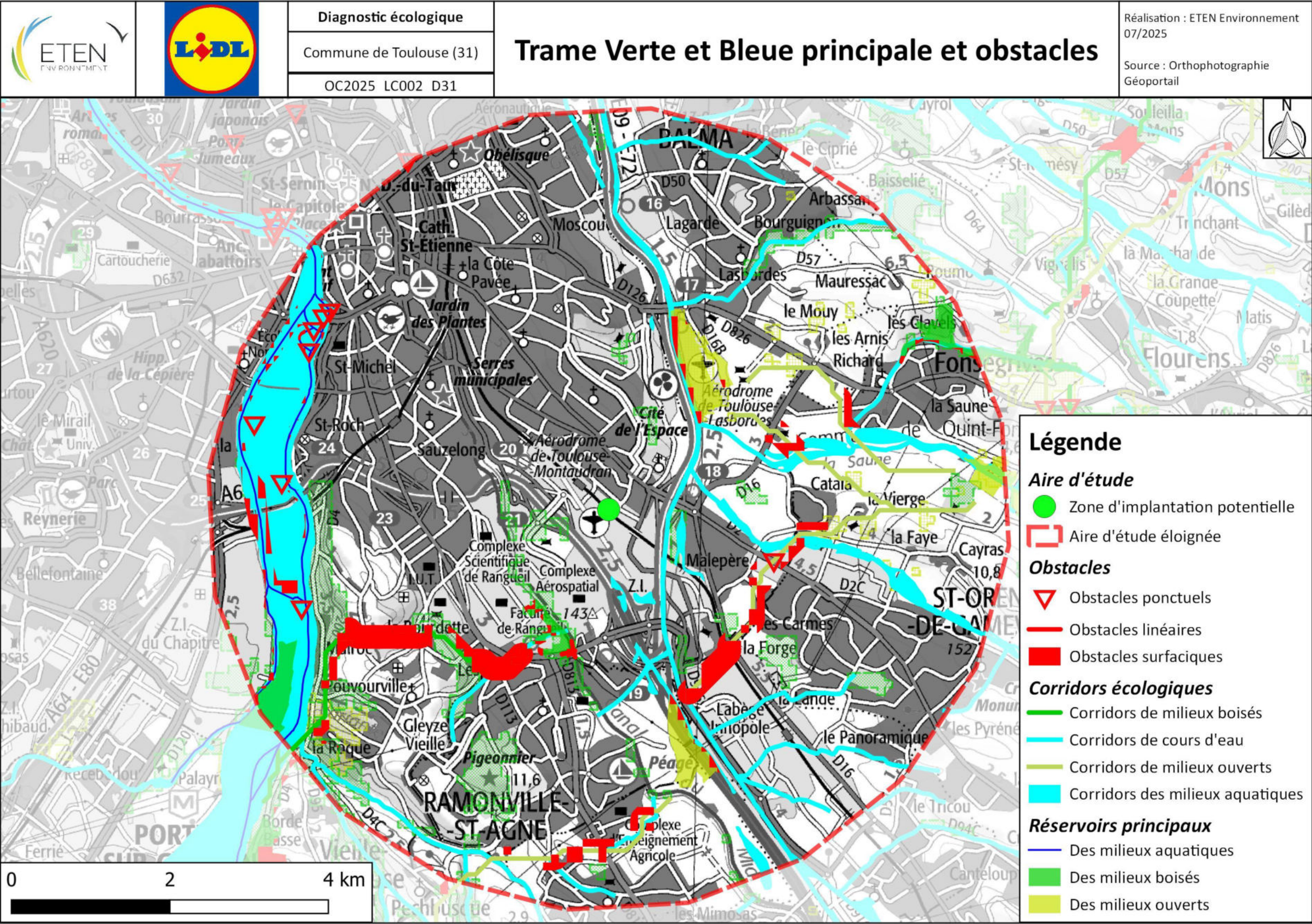
Les corridors biologiques terrestres (trame verte), aquatiques (trame bleue) et nocturnes (trame noire) constituent des éléments essentiels au maintien des populations. Cette notion de flux biologiques est très importante et a été notamment mise en exergue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 ».

Les flux migratoires d'oiseaux sont possibles sur l'ensemble du site, tout comme les flux de chiroptères notamment au niveau des alignements d'arbres et haies.

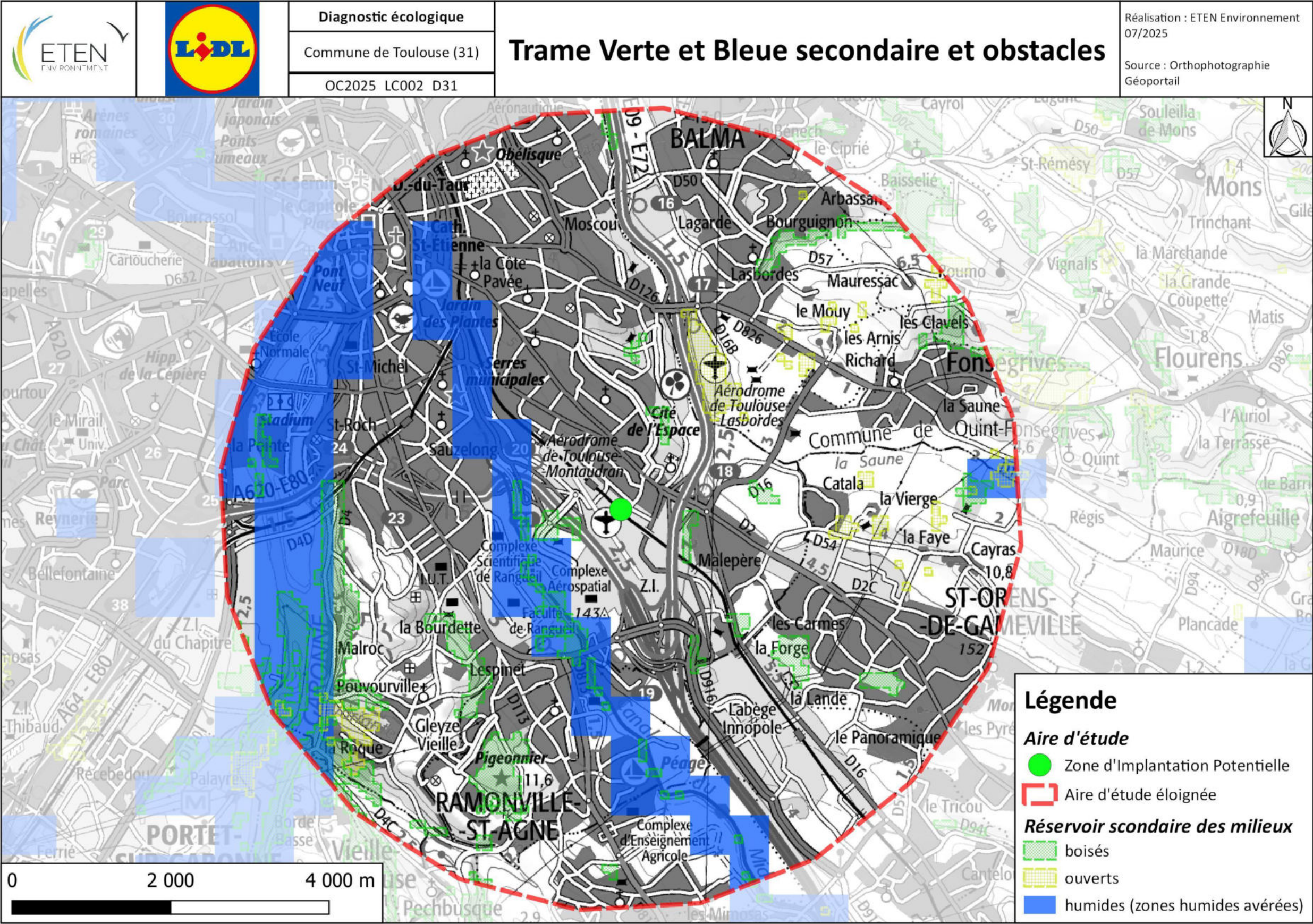
Le bâtiment et le parking, ainsi que la route, la voie ferrée et les grillages qui bordent le site constituent des obstacles majeurs au déplacement des espèces non volantes.

La carte 25 présente les flux biologiques locaux au sein du site.

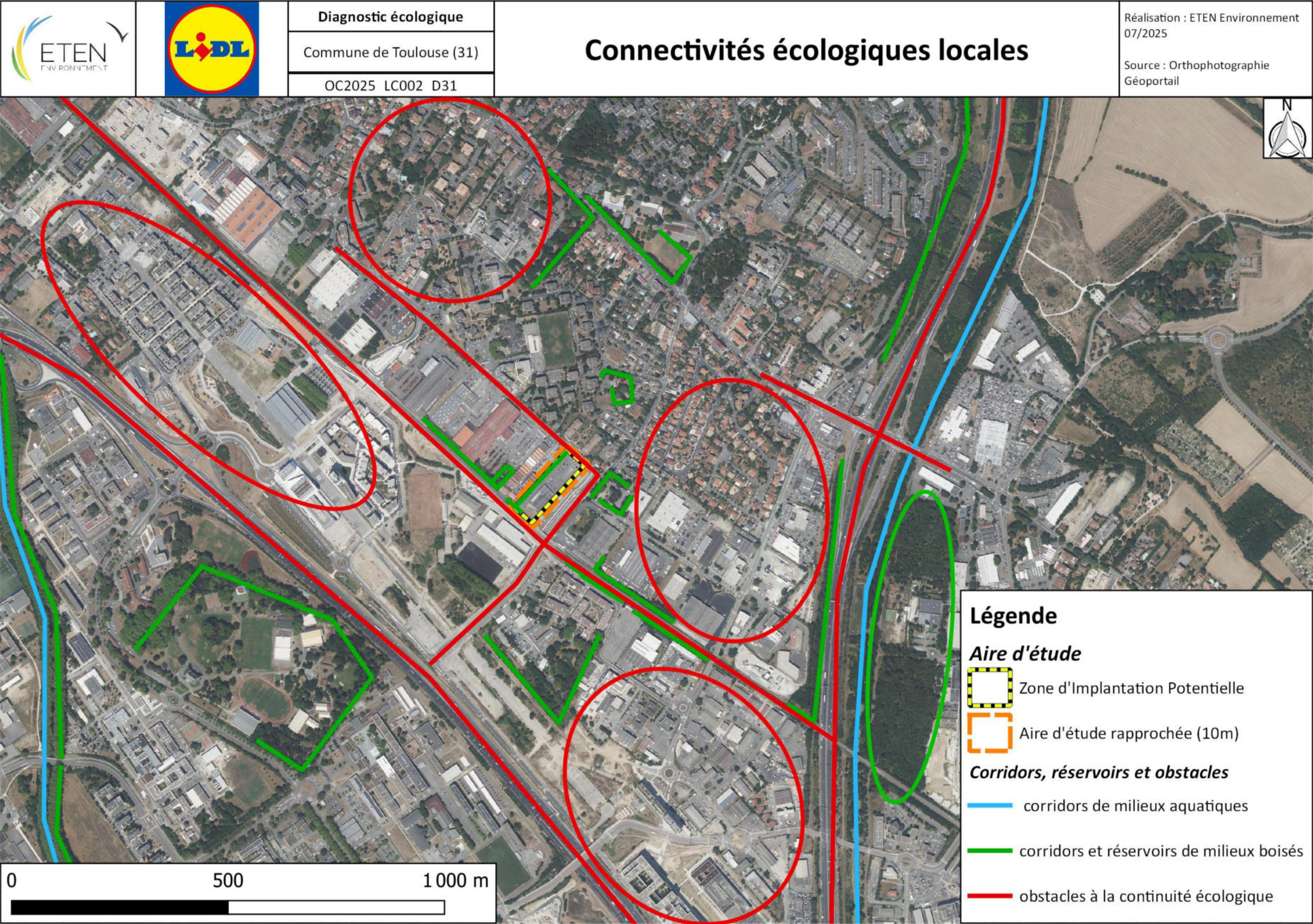
Aucun flux biologique majeur n'a été identifié au sein de l'aire d'étude immédiate. Le site est isolé en contexte urbain dense et peu naturalisé. La connectivité est faible ou nulle entre les quelques réservoirs de biodiversité de mauvaise qualité présents aux abords du site.



Carte 12 : Trame verte et bleue : Réservoirs principaux



Carte 24 : Trame verte et bleue : Réservoirs secondaires



Carte 25 : Fonctionnalités écologiques locales



I. 8. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Tableau 11 : Synthèse de l'état initial des milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet		Enjeu	Sensibilité du projet
Contexte règlementaire	+	Présence de 3 PNAs sur l'aire d'étude, nombreux périmètres réglementaires à moins de 5 km du site.	=	Pas de remise en question à terme des périmètres liés au patrimoine naturel.	Fort	Très faible
Habitats naturels	+	9 formations d'habitats naturels et anthropiques identifiées. Milieux urbains, artificiels et soumis à une forte influence anthropique.	↗	Maintien de la mosaïque d'habitats agricoles et naturels	Faible	Faible
Flore patrimoniale	=	Aucune espèce protégée recensée.	=	/	Nul	Nulle
Flore commune	+	Cortège d'espèces floristiques communes et caractéristiques des milieux identifiés	↗	Maintien d'un cortège floriste commun et caractéristique des milieux identifiés.	Faible	Faible
Flore exotique envahissante	-	Présence de 6 espèces exotique envahissantes.	↘	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre	Modéré	Modéré
Zones humides	=	Aucune zone humide identifiée sur le site.	=	/	Nul	Nulle
Faune	+	Présence d'habitats favorables à la nidification d'oiseaux communs	↗	Maintien des habitats naturels favorables à ces espèces.	Faible	Faible
		Peu ou pas d'habitats favorables à la réalisation du cycle biologique des mammifères communs	=	Pas de changement	Nul	Nulle
		Présence d'habitats favorables au cycle biologique des reptiles	↗	Maintien des habitats naturels favorables au cycle biologique de ces espèces	Faible	Faible
		Pas d'habitats favorables aux amphibiens	=	Pas de changement	Nul	Nulle
		Présence de milieux favorables à un cortège commun d'insectes	↗	Maintien des habitats naturels favorables à ces espèces	Faible	Faible
Trame verte et bleue	-	Absence de corridor biologique qualitatif au sein de l'aire d'étude immédiate, trame verte et bleue très morcelée alentours.	↗	Développement des arbres isolés et des haies sur le site	Modéré	Faible



Tableau 12 : Légende de l’analyse « AFOM »

Situation actuelle		Tendances au fil d’eau	
+	Atout	↗	La situation actuelle va s’accroître
		=	Pas de modification majeure prévue
		↘	La situation actuelle va ralentir ou s’inverser
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d’évolution sont positives
-	Faiblesse	Couleur rouge	Les perspectives d’évolution sont négatives
Légende des Enjeux à l’échelle de l’aire d’étude		Légende des Sensibilités du projet	
« Quelle que soit la thématique étudiée, l’enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l’originalité, la diversité, la richesse, etc. L’appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l’idée même d’un projet. »		« La sensibilité exprime le risque que l’on a de perdre tout ou partie de la valeur de l’enjeu du fait de la réalisation d’un projet dans la zone d’étude. Il s’agit de qualifier et quantifier le niveau d’incidence potentiel d’un projet sur l’enjeu étudié. »	
(Source : Ministère en charge de l’environnement, 2010)		(Source : Ministère en charge de l’environnement, 2010)	
Niveaux d’enjeux	Exemples d’enjeux à l’échelle d’une aire d’étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet
Fort	Présence d’espèces / d’habitats naturels / d’habitats d’espèces à fort enjeu de conservation	Favorable	Le projet est favorable au maintien des espèces / habitats
		Forte	Le projet risque d’entraîner la destruction d’espèces protégées / d’habitats d’espèces protégées . Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l’interdiction de destruction d’espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Modéré	Présence d’espèces / d’habitats naturels / d’habitats d’espèces à enjeu de conservation modéré	Modérée	Le projet risque d’entraîner la destruction de milieux à enjeu de conservation modéré . Pas de demande de dérogation à l’interdiction de destruction d’espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Faible	Présence d’espèces / d’habitats naturels / d’habitats d’espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d’entraîner la destruction de milieux à faible enjeu de conservation . Pas de demande de dérogation à l’interdiction de destruction d’espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Très faible	Présence d’espèces / d’habitats naturels / d’habitats d’espèces à très faible enjeu de conservation	Très faible	Le projet risque d’entraîner la destruction de milieux à très faible enjeu de conservation . Pas de demande de dérogation à l’interdiction de destruction d’espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Nul	Absence d’enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats



II. SYNTHÈSE DE L'ETAT INITIAL : HIERARCHISATION DES SENSIBILITES ET PRECONISATIONS ASSOCIEES

Les sensibilités favorables, fortes, modérées et faibles mises en évidence à l'état initial sont hiérarchisées dans le tableau ci-dessous. Les préconisations associées sont listées.

Tableau 13 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées

SENSIBILITES HIERARCHISEES	MILIEU CONCERNE	THEMATIQUE CONCERNEE	PRECISIONS	PRECONISATIONS ASSOCIEES
MODERE	NATUREL	Flore exotique envahissante	Présence de 6 espèces exotiques envahissantes	Prévoir en phase chantier et en phase exploitation des mesures de lutte contre la propagation des espèces invasives
FAIBLE	NATUREL	Habitats naturels	9 formations d'habitats naturels et anthropiques identifiées. Dominance de formations artificielles et à forte influence anthropique.	Améliorer la quantité et la qualité des formations naturelles et semi-naturelles du site afin de privilégier un cortège de milieux favorables à l'accueil d'une flore sauvage et spontanée.
		Flore commune	Flore commune caractéristique des milieux identifiés	Limiter au maximum l'altération de la flore
		Trame verte et bleue	Absence de corridor biologique qualitatif au sein de l'aire d'étude immédiate, trame verte et bleue très morcelée alentours.	Améliorer la continuité écologique avec les corridors alentours afin de restaurer une trame verte moins fragmentée (plantation de haies d'essences locales variées tout autour du site).
		Faune (insectes)	Présence d'un cortège commun d'insectes	Maintien des habitats présents, gestion réellement raisonnée sur la prairie, plantation de bandes fleuries
		Faune (oiseaux)	Présence d'habitats favorables à la nidification d'oiseaux communs	Maintien de ces habitats et amélioration par la diversification des essences et la gestion raisonnée.
		Faune (reptiles)	Présence d'habitats favorables au cycle biologique des reptiles	Maintien de massifs non entretenus rocailleux et de lisières non tondues.
TRES FAIBLE	NATUREL	Contexte réglementaire	Présence de 3 PNAs sur l'aire d'étude, nombreux périmètres réglementaires à moins de 5 km du site.	Pas de préconisation particulière.
NULLE	NATUREL	Flore patrimoniale	Aucune espèce juridiquement protégée inventoriée	Pas de préconisation particulière.
		Zones humides	Aucune zone humide identifiée	Pas de préconisation particulière.
		Faune (Mammifères)	Peu ou pas d'habitats favorables à la réalisation du cycle biologique des mammifères communs	Pas de préconisation particulière.
		Faune (amphibiens)	Pas d'habitats favorables aux amphibiens	Pas de préconisation particulière.

04

**Préconisations
environnementales pour
favoriser la biodiversité du site**

Du point de vue des connectivités écologiques, le site se trouve être isolé de tous corridors ou réservoirs écologiques.

Actuellement, le site est composé en grande majorité d'un milieu anthropisé (parking et bâtiments). Des petits espaces verts entretenus (prairie de fauche en gestion différenciée), des haies et des aménagements composés d'espèces d'ornement sont également présents et permettent d'apporter une plus-value paysagère .

[illegible]

II. Valorisation écologique du site

Afin de valoriser le site et de favoriser la biodiversité, il est possible de proposer des mesures permettant l'accueil d'une flore et d'une faune commune des milieux urbains.

En tenant compte du plan de masse du projet (Figure 17), des préconisations sont proposées pour valoriser le site.

II. 1. 1. Préconisation 01 : Phasage spatio-temporel des travaux

CODE	Préconisation 01		Objet	Phasage spatio-temporel des travaux								
Phase	☐ Conception	☒ Travaux		☐ Exploitation	☐ Démantèlement							
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit							
Objectif												
Réduire le risque de mortalité d'individus et le dérangement durant la phase chantier Concilier réalisation des travaux et préservation des espèces												
Description												
Afin de limiter le dérangement de la faune du secteur et limiter les risques de mortalité d'individus, il convient d'éviter les interventions en période sensible comme la reproduction. Afin de limiter ces sources de dérangement, plusieurs mesures seront mises en place :												
- Les opérations seront programmées dans le temps et dans l'espace de manière à permettre à la faune des possibilités de report sur les milieux adjacents sans impacter directement leur reproduction. - Un phasage de travaux sera défini et respecté afin d'adapter le calendrier des travaux aux cycles biologiques des espèces présentes. Suivant les différents taxons, la période de reproduction de la faune s'étale de mi-février pour les premiers amphibiens à fin septembre pour les dernières espèces de mammifères et d'insectes.												
Un enjeu concernant les reptiles et les oiseaux a été identifié. Il convient donc de prendre en compte les périodes d'activités de ces taxons afin de programmer les travaux de manière à limiter les risques de destruction des reptiles (plus grande capacité de fuite des oiseaux).												
Le tableau ci-dessous présente les périodes de reproduction des différents taxons faunistiques.												
Périodes de reproduction	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Avifaune			Nidification									
Mammifères				Reproduction								
Chiroptères	Hivernage		Migration et Reproduction						Hivernage			
Reptiles	Hivernage		Période d'activité et Reproduction						Hivernage			
Amphibiens	Hivernage	Migration et reproduction							Hivernage			
Invertébrés	Absence/repos		Reproduction						Absence/repos			



Les travaux lourds devront ainsi être privilégiés hors période de reproduction de la faune locale soit **d'octobre à mi-février**.

Une autre fenêtre de travaux possible se situe de mi-juillet à septembre, après la reproduction des oiseaux et avant la migration automnale des amphibiens.

Résultat attendu
Réduction du dérangement et de la mortalité des espèces

II. 1. 2. Préconisation 02 : Lutte contre les pollutions accidentelles

CODE	Préconisation 02		Objet	Lutte contre les pollutions accidentelles	
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☐ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
L'objectif est de lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux.					
Description					
Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront entreposés avec soin, dans la mesure du possible à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà anthropisées comme sur les accès existants ou des zones planes ne présentant pas de sensibilités environnementales), de façon à ne pas risquer de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel (notamment le fossé à l'Est). La mise en œuvre de plateforme de ressuyage en cas de stockage de matériaux sur site avec ouvrages de décantation permettra de réduire le risque de pollution. Les véhicules de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent et leur stationnement se fera hors zone sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà anthropisées comme sur les accès existants ou des zones planes ne présentant pas de sensibilités environnementales). Les réservoirs des engins de chantier devront être remplis sur le site avec des pompes à arrêt automatique et les huiles usagées des vidanges ainsi que les liquides hydrauliques éventuels seront récupérés, puis évacués dans des réservoirs étanches, conformément à la législation en vigueur. La collecte des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place. Le nettoyage sera quotidien afin d'éviter l'envol des déchets hors site avec le vent. Le tri sélectif des déchets est attendu.					
					
Un plan d'alerte et d'intervention en cas de pollution accidentelle pour pallier toute pollution des eaux superficielles sera mis en place. Malgré les précautions prises, le chantier peut faire l'objet d'une pollution accidentelle notamment liée aux engins et à leur circulation. Ainsi un certain nombre de mesures d'urgence sont définies et sont à appliquer en toute situation : • Étanchéifier la fuite si possible ou évacuer la cause de la pollution ; • Mettre en place des produits absorbants (sciure de bois, boudins, granulés, feuilles absorbantes, etc.) pour récupérer le maximum de produits polluants déversés ;					

- Si la fuite persiste, poser un bac de vidange ou un autre contenant pour récupérer les produits polluants continuant à se déverser ;
- Si la fuite s'étend, reconnaître le cheminement du produit et limiter au maximum l'étendue du polluant à l'aide de barrage de terre, de boudins, etc. ;
- En fonction des caractéristiques de la pollution, des procédés de traitement des eaux et/ou des sols seront mis en œuvre ;
- De plus, les déchets pollués seront évacués au plus vite vers une filière de traitement adaptée.
- Le nettoyage/vidange des toupies béton et bétonnières se fera sur des plateformes adaptées avec mise en œuvre d'ouvrages de récupération de ces eaux.



Résultat attendu

Chantier « propre »

Limitation du risque de pollution.



II. 1. 3. Préconisation 03 : Restauration des habitats naturels dégradés au cours des travaux

CODE	Préconisation 03	Objet	Restauration des habitats naturels dégradés au cours des travaux	
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☐ Exploitation	☐ Démantèlement
Thématiques environnementales	Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit	
Objectif				
Restaurer les habitats naturels potentiellement dégradés pendant la phase chantier				
Description				
La réalisation des travaux peut, malgré la limitation de l'emprise des travaux, induire des dégradations aux habitats naturels au contact direct des zones de travaux. En cas de dégradation de milieux non-inscrits au programme des travaux, ceux-ci seront restaurés dans les plus brefs délais. La reprise végétale naturelle est privilégiée pour la reconstitution rapide du couvert végétal. Si elle se fait difficilement, elle pourra être renforcée par de l'ensemencement d'espèces locales et caractéristiques des habitats naturels à restaurer. Le maître d'ouvrage sera alors conseillé sur ce point par l'écologue en charge du suivi environnemental du chantier. Les espèces locales seront privilégiées, dans le respect de l'identité végétale du territoire. Dans la mesure du possible, les plants utilisés seront issus de la filière Végétal local.				
Résultat attendu				
Pallier les dégradations qui pourraient subvenir au cours de la phase chantier				

II. 1. 4. Préconisation 04 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier et en phase d'exploitation

CODE	Préconisation 04		Objet	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier et en phase d'exploitation	
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Empêcher le développement des espèces exotiques dans le périmètre du site (phase chantier)					
Empêcher la dispersion des espèces exotiques déjà présentes vers l'extérieur du site (phase chantier)					
Empêcher la prolifération des espèces exotiques envahissantes sur le site (phase d'exploitation)					
Description					
Les chantiers, par les remaniements qu'ils entraînent, sont propices au développement d'adventices et à la prolifération de plantes envahissantes. Les engins de chantiers sont des vecteurs de propagation de ces espèces (transport de terre végétale, déplacements des véhicules sur de longs trajets...). La prolifération des espèces invasives produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes. Cette prolifération est un des facteurs majeurs de la perte de diversité biologique.					
Afin d'éviter le développement de plantes exotiques envahissantes sur le site, l'entreprise procédera à un nettoyage régulier des engins de chantier afin d'évacuer toute boutures, graines, etc. éventuellement coincées dans les engrenages et autres recoins des véhicules.					
De plus, aucun remblai extérieur au projet ne sera apporté sur le site. Si le cas devait se présenter, le maître d'ouvrage devra s'assurer de la provenance des terres, non contaminées par des espèces invasives.					
Six espèces exotiques envahissantes sont déjà présentes sur le site, il convient de les retirer dès la phase chantier. Il s'agit de :					
• L'Euphorbe prostrée (<i>Euphorbia prostrata</i>), • Le Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>), • La Passiflore bleuâtre (<i>Passiflora caerulea</i>), • Le Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca japonica</i>), • Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), • Le Trachycarpe de Fortune (<i>Trachycarpus fortunei</i>).					
La méthode de lutte devra être adaptée aux espèces en présence.					
Pour les espèces ligneuses et arbustive comme le Chèvrefeuille du Japon, la Passiflore bleuâtre, le Raisin d'Amérique, le Robinier faux-acacia et le Trachycarpe de Fortune, une coupe suivie d'un dessouchage est préconisée.					
L'Euphorbe prostrée est une herbacée annuelle, et elle fleurit et fructifie lors des mois de mai à septembre. Afin de ne pas participer à la propagation de l'espèce, il ne faut pas intervenir en période de fructification car cela entraînerait à l'inverse une intensification de la reproduction de l'espèce par dissémination des fruits sur le site.					



L'intervention devra être réalisée pour toutes ces espèces en dehors de la période de fructification soit de **janvier à mai. Elle devra être répétée tous les ans pendant au minimum 5 années, afin de surveiller les éventuels rejets et reprises de populations d'espèces invasives.**

Après arrachage, l'ensemble des pièces végétales devront être exportées vers des plateformes de traitement spécialisées. Les remorques et bennes de transport devront être bâchées lors de l'acheminement auprès du centre de traitement. Les plantes invasives pourront être valorisées par voie de compostage ou de méthanisation.

Lors de la phase d'exploitation, l'exploitant via le suivi environnemental suivra l'évolution des éventuelles EEE et mettra en place si nécessaire les actions préconisées par l'écologue.

Résultat attendu

Absence/réduction du développement et de l'emprise des espèces exotiques envahissantes sur site
Aucun export d'espèces exotiques envahissantes hors du site

II. 1. 5. Préconisation 05 : Préconisations d'essences végétales dans le cadre de plantations et du renforcement de la végétation

CODE	Préconisation 05		Objet	Préconisations d'essences végétales dans le cadre de plantations et du renforcement de la végétation	
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Préconiser des espèces correspondantes au climat local et indigènes					
Description					
Dans le cadre du projet, il est prévu de • Réaliser des plantations d'arbres et arbustes ; • renforcer la végétation existante par endroits. Le site est peuplé actuellement par certains oiseaux de milieux urbains comme le Moineau domestique. Ces oiseaux pourraient nicher également dans des haies. La plantation de haies permet, d'une part, de conserver des habitats favorables aux oiseaux et aux reptiles, et d'autre part, de recréer une continuité écologique au sein du site. Des haies champêtres peuvent donc être créées autour du site sur les zones qui resteront végétalisées d'après le plan de masse. Ces haies champêtres permettront le développement et la circulation de la biodiversité par le maintien ou la création d'un habitat offrant gîte et couvert. De plus, d'autres bénéfices ne concernant pas la biodiversité seront obtenus comme la retenue des eaux de pluie, l'amélioration de la qualité de l'air, ... Des haies sont déjà présentes sur le site, mais elles sont peu intéressantes pour l'alimentation des espèces car constituées d'espèces ornementales et taillées régulièrement. L'intérêt de ces nouvelles haies est qu'elles doivent être composées entièrement d'essences locales, afin de maximiser leur potentiel pour la biodiversité. De plus, les espèces exotiques sont à éviter pour ne pas générer de la compétition avec les espèces locales et de limiter le risque de propagation. Enfin les arbres présents et conservés, ainsi que les futurs arbres plantés autour des sites seront favorables à la nidification et à l'alimentation d'espèces comme la Corneille noire et le Geai des chênes identifiés sur le site. Les essences végétales à planter doivent correspondre à celles de haies champêtres adéquates pour la biodiversité et donc adaptées au contexte du site d'étude. En voici, une liste non exhaustive : • Le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) ; • Le Merisier (<i>Prunus avium</i>) ; • Le Tilleul (<i>Tilia x europaea</i>) ; • La Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>) ; • Le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) ; • Le Charme (<i>Carpinus betulus</i>) ; • L'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) ; • Le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) ; • Le Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>) ;					

- Le Noisetier (*Corylus avellana*) ;
- L'Orme champêtre (*Ulmus minor*) ;
- Le Prunellier (*Prunus spinosa*) ;
- Le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) ;
- Le Sureau noir (*Sambucus nigra*) ;
- L'Aubépine (*Crataegus monogyna*) ;
- L'Eglantier (*Rosa canina*) ;



Ces espèces présentent plusieurs avantages comme des interactions optimales avec la faune autochtone ou une bonne adaptation aux conditions stationnelles locales (climat, sols, gestion...). De plus, elles sont disponibles sous le label « Végétal local » qui prend en compte plusieurs facteurs comme la provenance des plants dans la même région biogéographique que celle du site recevant le projet, une diversité génétique suffisante

ou une conservation de la ressource mère sur le long terme.

La plantation s'effectuera entre fin novembre et fin février. Les plants seront paillés (Bois Raméal Fragmenté) afin d'empêcher le développement d'adventices et de favoriser les insectes.

La taille des arbustes sera faite une fois par an, durant les périodes de repos végétatif (entre décembre et février). Les haies ne bénéficieront pas d'arrosage et de traitements aux produits phytosanitaires.

Résultat attendu

Biodiversité maximisée

II. 1. 6. Préconisation 06 : Mise en place d'un tas de pierres et/ou de bois pour les reptiles

CODE	Préconisation 06		Objet	Mise en place d'un tas de pierre et/ou de bois pour les reptiles	
Phase	☐ Conception	☐ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
L'objectif est de favoriser la petite faune					
Description					
Afin de permettre aux reptiles, mais également aux amphibiens ou aux micromammifères de trouver des habitats favorables (insolation, repos, hivernage), le maître d'ouvrage plantera un abri à reptiles. Ce dispositif artificiel permet un retour rapide des reptiles sur site : sur un autre site localisé à Montauban, un serpent a été observé sur un de ces abris moins de 9 mois après sa mise en place. Cet abri sera mis en place dès la fin des travaux de reconstruction afin que les reptiles puissent les utiliser pour l'hivernation dès la première année d'exploitation. L'abri à reptiles sera orienté au Sud/Sud-Est de préférence. Cet aménagement sera mis en place sur les zones périphériques du site, notamment au niveau de la prairie au Sud-Ouest ou dans les espaces verts présents sur le parking. Cet aménagement aura une taille d'approximativement 50 à 150 cm de haut orienté vers le Sud et exposé au soleil pour permettre aux reptiles de trouver des places de chauffe. L'abri sera composé de pierres de tailles variables provenant du site ou de carrières locales, et de branches issues du défrichement ou d'une déchèterie à proximité, à condition que les branches choisies soient issues d'essences locales et ne soient pas traitées.					
					
Figure 18 : Exemples d'abri à reptiles ©ETEN Environnement					
Également, des tas de bois peuvent être aménagés en plus du tas de pierres afin de maximiser le refuge pour les espèces citées ci-dessus.					
Résultat attendu					
Utilisation par la petite faune					
Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions				
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux				



II. 1. 7. Préconisation 07 : Aménager les espaces verts

CODE	Préconisation 07	Objet	Aménager les espaces verts		
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Préconiser des espèces correspondantes au climat local et indigènes					
Description					
Des espèces végétales endémiques et propices à la faune seront semées sur les aménagements des espaces verts. Ces aménagements peuvent être divers :					
• Plantation d'arbres et arbustes autochtones ; • Intégration de bandes herbacées et fleuries ; • Favorisation de la fauche tardive					
Tout comme pour la haie, il convient d'utiliser des espèces végétales locales pour privilégier la biodiversité.					
• Favorisation de la fauche tardive					
Tout comme pour la haie, il convient d'utiliser des espèces végétales locales pour privilégier la biodiversité.					
<u>Présentation de la mesure :</u>					
La liste non exhaustive d'espèces végétales locales en fonction des aménagements sur le site est présentée dans le tableau suivant :					

Type d'aménagement	Espèces préconisées
Plantations d'arbres et arbustes	Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) Charme (<i>Carpinus betulus</i>) Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>) Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>) Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>) Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>) Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>) Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>) Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>) Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) Eglantier (<i>Rosa canina</i>) Chèvrefeuille de haies (<i>Lonicera xylosteum</i>) Nerprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>) Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>) Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>) Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>) Genévrier (<i>Juniperus communis</i>)
Bandes herbacées et fleuries	Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) Bleuet (<i>Cyanus segetum</i>) Carotte (<i>Daucus carota</i>) Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>) Chicorée (<i>Cichorium intybus</i>) Trèfle couché (<i>Trifolium campestre</i>) Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>) Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>) Souci officinal (<i>Calendula officinalis</i>)
Les taxons proposés sont disponibles sous le label « Végétal local ». Ces espaces bénéficieront d'un entretien adapté, qui contribuera à conserver les milieux naturels et les espèces floristiques en place et à améliorer la capacité de la faune et notamment des insectes à recoloniser ces secteurs. Une fauche tardive sera effectuée une fois par an, à hauteur de fauche inférieure à 10 cm.	
	
Résultat attendu	
Biodiversité maximisée	

II. 1. 8. Préconisation 08 : Mettre en place des gîtes à chauves-souris

CODE	Préconisation 08		Objet	Mettre en place des gîtes à chauves-souris	
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Préconiser des zones de gîtes et refuges pour les espèces urbaines susceptibles d'utiliser le site.					
Description					
Malgré la faible attractivité des zones urbaines pour les chiroptères. L'installation de gîtes artificiels peut permettre à certaines espèces ubiquistes (Pipistrelles) de coloniser le secteur d'étude. La Pipistrelle commune est par exemple présente dans la bibliographie et est susceptible de fréquenter les zones anthropisées ainsi que les pelouses entretenues et le cours d'eau, en contrebas du site. La proximité des milieux ouverts et de la Trame Bleue dans les environs de Lannemezan peut être favorable à leur implantation sur le site. Plusieurs types de gîtes peuvent être utilisés pour différentes espèces ou groupes d'espèces : • Des gîtes de façade à installer sur le magasin ; • Des gîtes arboricoles au sein de la haie ; • D'autres gîtes de façades ou directement dans l'isolation du bâtiment. Les différents types de gîtes préconisés sont illustrés aux Figure 19 et Figure 20. Selon les caractéristiques des gîtes (matériaux, taille...) le prix d'un gîte varie de 50 € à 200 € environ. Les gîtes seront installés à plus de 3 m de haut pour éviter la prédation par le chat domestique.					
					
Figure 19 : Modèles de gîtes vendus par la LPO avec de gauche à droite : gîte mural ; gîte à cavité simple ; gîte arboricole © LPO					

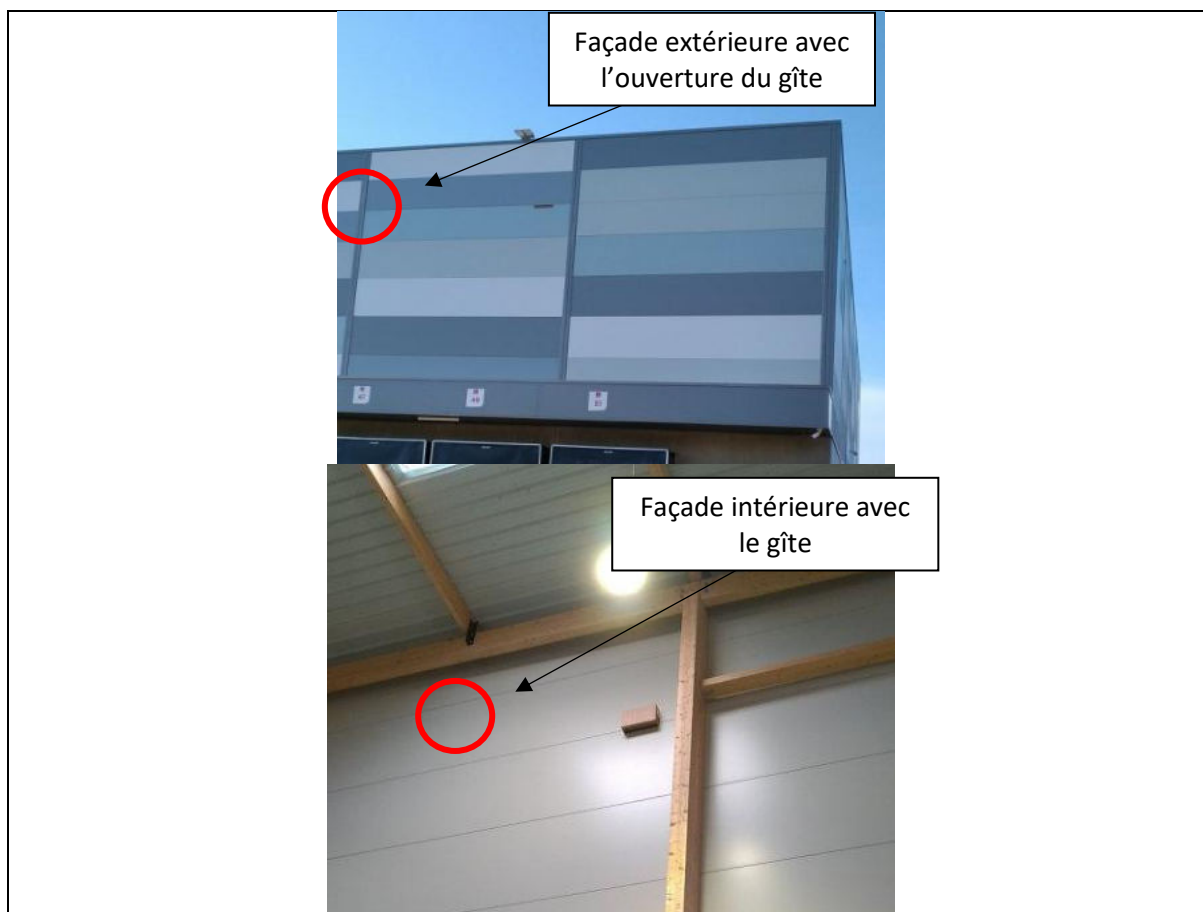


Figure 20 : Exemple d'un gîte intégré à la façade du bâtiment ©ETEN Environnement

Résultat attendu

Maximisation de la biodiversité et du potentiel d'accueil d'espèces communes sur le site.

II. 1. 9. Préconisation 09 : Mettre en place des nichoirs à oiseaux

CODE	Préconisation 09		Objet	Mettre en place des nichoirs à oiseaux		
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement		
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit	
Objectif						
Préconiser des zones de nidification et refuges pour les espèces urbaines susceptibles d'utiliser le site.						
Description						
De même que pour les chiroptères, l'installation de nichoirs peut être bénéfique à certaines espèces d'oiseaux vivant dans les villes. Des prairies se trouvant à proximité du magasin, des nichoirs à oiseaux sur le bâtiment principal pourraient être pertinent en plus des haies car les zones d'alimentation autour du site sont présentes. Les espèces ciblées font partie du cortège des milieux urbains et périurbains ouverts. On peut imaginer un ou plusieurs de ces nichoirs : • Un nichoir à Hirondelle de fenêtres. Bien que non présentes lors de l'inventaire, la proximité avec les zones de prairies et le cours d'eau de la Petite Baïse est favorable à la présence de cette espèce urbaine. Un nichoir en extérieur sur les façades pourrait les attirer sur le site ; • Un nichoir à colonie de Moineaux friquets/domestiques ; • Un nichoir à Bergeronnette grise : cette espèce occupe des nichoirs ouverts ou semi-ouverts disposés contre un mur ou dans un mur ; • Un nichoir à Rougequeue noir : cette espèce niche dans les trous de murs ou de rochers mais aussi dans les bâtiments. Les nichoirs seront orientés à l'Est ou même au Nord pour éviter que les poussins n'aient trop chaud dans un contexte de réchauffement climatique. Les nichoirs devront être installés sur la ou les façades du magasin tournées vers la prairie, à la limite du toit. Ils seront ainsi en partie visibles par les clients.						



Figure 21 : Nichoir pour Hirondelle rustique, également adapté à l'Hirondelle de fenêtre ©ETEN Environnement



Figure 22 : Nichoir colonie pour le Moineau domestique/ Moineau friquet © LPO



Figure 23 : Nichoir à Mésanges pouvant être utilisé par le Moineau friquet © LPO



Figure 24 : Nichoir à Bergeronnette grise© Nichoirs.net



Figure 25 : Nichoir à Rougequeue noir © Nichoirs.net

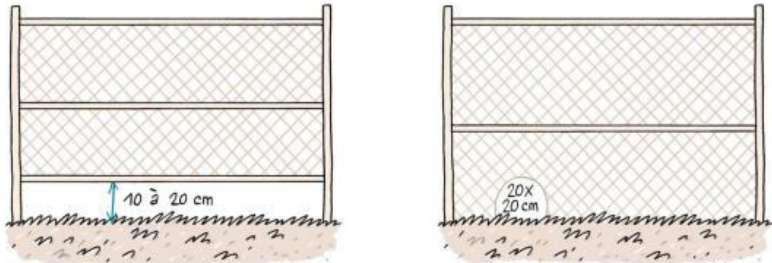
Résultat attendu

Maximisation de la biodiversité et du potentiel d'accueil d'espèces communes sur le site.

II. 1. 10. Préconisation 10 : Mettre en place un hôtel à insectes

CODE	Préconisation 10		Objet	Mettre en place un hôtel à insectes		
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement		
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit	
Objectif						
Sensibiliser les usagers sur la présence des insectes et les moyens faciles de les préserver. Améliorer la pollinisation des fleurs sauvages et indigènes présentes sur le site.						
Description						
Un hôtel à insectes pourra être disposé au niveau des espaces verts au Sud, ou plus à l’Ouest, contre une haie. Il doit être exposé au Sud/Sud-Est pour recevoir le maximum d’ensoleillement au cours de la journée.						
L’hôtel devra être suffisamment grand et composé de différents compartiments pour mettre en avant divers organismes :						
• Fagots de tiges creuses et à moëlle (bambou, roncier, etc.) pour les hyménoptères solitaires ; • Ecorces pour les chrysopes ; • Boîte avec une ouverture de 10 mm de diamètre pour les bourdons ; • Du vieux bois empilé pour les insectes xylophages ; • Fibres de bois ou paille pour les forficules ; • Pomme de pins pour les coccinelles ; • Des rondins de bois percés pour les abeilles charpentières (Xylocope sp).						
						
Figure 26 : Exemple d’hôtel à insectes © ETEN environnement						
Il pourra également être fréquenté par plusieurs espèces d’insectes notamment les Osmies (Abeilles solitaires). Cependant il faut être vigilant à la taille des tiges creuses utilisées pour ne pas favoriser l’implantation d’une espèce envahissante : la Mégachile géante (<i>Megachile sculpturalis</i>), qui fréquente les hôtels à insectes.						
Résultat attendu						
Maximisation de la biodiversité et du potentiel d’accueil d’espèces communes sur le site.						

II. 1. 11. Préconisation 11 : Mettre en place des passages à faune

CODE	Préconisation 11		Objet	Mettre en place des passages à faune		
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement		
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit	
Objectif						
Permettre le déplacement en milieu urbain des reptiles et micromammifères.						
Description						
Deux types d'installations peuvent être mis en place :						
• 1^{er} type : Au niveau des clôtures, des passages seront créés pour la petite faune, ils auront les dimensions suivantes (20 x 20 cm). Deux espaces seront mis en place au minimum à au moins 15m de distance le long de la clôture. • 2^{ème} type : Aménager un espace sous la clôture de 15 cm de haut entre la clôture et le sol.						
Dans le cas de ce projet, des garde-corps perméables à la faune seront mis en place.						
						
Figure 27: Exemple de clôtures facilitant la circulation de la petite faune © Bruxelles Environnement						
<i>Modalités de mise en place et de gestion :</i>						
Les espaces dans/sous la clôture seront aménagés dès que la clôture sera installée. Le premier type est le plus efficace, car la faune peut traverser sur toute la longueur de la clôture. Si le deuxième type de passage à faune est adopté, au moins 4 passages devront être disposés le long de la haie champêtre.						
Résultat attendu						
Maximisation de la biodiversité et du potentiel d'accueil d'espèces communes sur le site.						

II. 1. 12. Préconisation 12 : Mettre en place un abri à hérisson

CODE	Préconisation 12		Objet	Mettre en place un abri à hérisson		
Phase	☐ Conception	☒ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement		
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit	
Objectif						
Permettre au Hérisson d'Europe (espèce en grande crise d'extinction récente) de trouver un abri vital à sa reproduction et son repos.						
Description						
Une cagette en bois non traitée sera utilisée. Elle pourra être placée au sein des espaces verts au Sud du site, en association avec le tas de pierre pour reptiles, ou contre la haie. Pour augmenter l'attrait de cet aménagement la cagette sera recouverte de branchages sauf au niveau de l'entrée orientée au Sud-est.						
						
Figure 28 : Abri à hérisson ©ETEN Environnement						
Un abri plus esthétique peut aussi être imaginé, il en existe de différentes formes et tailles dans le commerce.						
Résultat attendu						
Créer une zone de refuge en milieu urbain pour cette espèce menacée.						

II. 1. 13. Préconisation 13 : Réduire l'éclairage nocturne

CODE	Préconisation 13		Objet	Réduire l'éclairage nocturne	
Phase	☐ Conception	☐ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Limiter la pollution lumineuse afin de favoriser les espèces nocturnes comme les insectes et les chiroptères.					
Description					
Depuis le 27 décembre 2018, une réglementation est effective pour l'éclairage public. Cependant cette réglementation n'est pas suffisante pour la faune et la flore, ainsi :					
• Au niveau du parking des visiteurs, l'éclairage nocturne sera éteint à partir d'une heure après la fermeture du magasin et jusqu'à une heure avant l'ouverture du magasin ; • Une zone du parking pour les salariés pourra être éclairée jusqu'à l'arrêt total des activités ; • La vitrine du magasin et les locaux seront éteints immédiatement après arrêt des activités.					
L'adaptation du matériel en faveur de la faune sera également mise en place :					
• Un éclairage à sodium basse ou haute pression sera préféré ; • L'éclairage sera orienté vers le sol avec un angle de diffusion de maximum 70°.					
Des détecteurs de présence avec minuterie pourront également être installés. Les zones naturelles (haie, friche, espaces verts...) ne recevront aucun éclairage direct.					
Où ? Cas général, sur tout le territoire	Installations d'éclairage auxquelles les dispositions s'appliquent	Allumage (icône = au plus tôt au coucher du soleil)	Extinction (de nuit) Au plus tard :	Allumage (matinal) Au plus tôt :	
	Eclairages extérieurs (a) liés à une activité économique et situés dans un espace clos		 1h après la fin d'activité	OU à 7h du matin OU 1h avant le début d'activité	
	Eclairage de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins (b)		OU à 1h du matin OU 1h après la fermeture des parcs et jardins		
	Eclairage des bâtiments non résidentiels (c)		 à 1h du matin		
	Eclairage intérieur des locaux à usage professionnel (d)		 1h après la fin d'occupation des locaux	OU à 7h du matin OU 1h avant le début d'activité	
	Eclairage de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition (e)		OU à 1h du matin OU 1h après la fin d'activité	OU à 7h du matin OU 1h avant le début d'activité	
	Eclairage des parcs de stationnement (f) annexés à un lieu ou zone d'activité		 2h après la fin d'activité	OU à 7h du matin OU 1h avant le début d'activité	
	Eclairage des chantiers extérieurs (g)		 1h après la fin d'activité		
Icônes créées par freepik et ibrandify/freepik					

Figure 29 : Réglementation sur l'éclairage nocturne, décret de 2018

Résultat attendu
Limiter les incidences lumineuses sur la faune nocturne et contribuer à son épanouissement en milieu urbain.

II. 1. 14. Préconisation 14 : Installer des panneaux pédagogiques

CODE	Préconisation 14	Objet	Installer des panneaux pédagogiques	
Phase	☐ Conception	☐ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement
Thématiques environnementales	Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit	
Objectif				
Sensibiliser le public aux divers aménagements réalisés en faveur de l'environnement.				
Description				
Au vu des plantations prévues, du renforcement ou de la création des espaces verts envisagés et des potentiels autres aménagements, l'installation de panneaux pédagogiques permettra une mise en valeur importante des actions réalisées ainsi qu'une sensibilisation non négligeable au grand public. Ces aménagements pourront faire prendre conscience au public de l'importance de la biodiversité et de sa préservation. <i>Caractéristiques des panneaux informatifs :</i> Les panneaux informatifs seront placés à différents endroits stratégiques à savoir à l'entrée du site et à proximité des principaux aménagements pour la biodiversité. Les panneaux contiendront les informations relatives aux aménagements prévus, leurs localisations et leurs rôles (Figure 30).				
				
Figure 30 : Exemple de panneaux informatifs installés sur un site à Aragon (11) © ETEN environnement				
Résultat attendu				
Sensibiliser le grand public et mettre en valeur les aménagements réalisés en faveur de l'environnement.				

II. 1. 15. Préconisation 15 : Protection des vitres contre les collisions d'oiseaux

CODE	Préconisation 15		Objet	Protection des vitres contre les collisions d'oiseaux	
Phase	☐ Conception	☐ Travaux	☒ Exploitation	☐ Démantèlement	
Thématiques environnementales	Milieux naturels		Paysage		Air / Bruit
Objectif					
Limiter la mortalité des oiseaux par collision sur les vitres.					
Description					
Les collisions avec les surfaces vitrées sont une cause de mortalité important pour les oiseaux. Chaque année en France, des centaines de milliers d'oiseaux meurent suite à une collision avec une surface vitrée (LPO Alsace, 2014). Ceci est lié à deux caractéristiques majeures du verre, sa transparence et sa capacité à réfléchir l'environnement, provoquant des confusions chez les oiseaux. Afin de limiter la mortalité des oiseaux, des protections peuvent être installées sur les vitres du bâtiment (portes d'entrées) et sur l'abris à Caddies, fait de vitres également. Les vitres seront dotées d'un marquage autocollant permettant de limiter la transparence. Celui-ci devra être suffisamment dense pour être efficace.					
					
Figure 31 : Exemples de marquages anticollisions © Cdiscount					
Ces dispositifs seront intégrés aux vitrages de l'abri à caddies.					
Aucun entretien ne sera nécessaire.					
Résultat attendu					
Eviter toute mortalité d'oiseaux liée à la collision avec les éléments vitrés.					



II. 1. 16. Autres mesures potentielles

D'autres mesures ont été réfléchies à la suite du passage d'un écologue sur le site, ces dernières sont par exemple :

- **La mise en place de poubelles pour les différents déchets** (mégots, ordures ménagères, déchets recyclables ...)
- **La mise en place d'un composteur** pour les déchets organiques des employés et dont les résidus pourront être utilisés au sein des espaces verts pour enrichir le substrat des plantations



III. Synthèse générale des mesures

Les différentes mesures proposées ciblent un large panel de groupes taxonomiques : les oiseaux, les insectes, les reptiles, les plantes mais également les chauves-souris.

Pour le projet d'aménagement et de valorisation écologique du Lidl de Toulouse – Rue Gonin, il est conseillé de réaliser une haie tout le long des zones qui resteront végétalisées, d'entretenir les espaces verts par fauche tardive et de favoriser les espèces de flore locale. Des bandes fleuries et herbacées peuvent être également réalisées en utilisant des espèces floristiques autochtones.

Pour ce qui est de la faune, un tas de pierres et/ou de bois peuvent être implantés dans les parties d'espaces verts peu accessibles au public.

Des dispositifs comme des nichoirs à oiseaux, à chauve-souris, abris à hérisson et hôtels à insectes pourront aussi être placés. De plus, des panneaux pédagogiques permettront de sensibiliser les clients du Lidl à ces aménagements ainsi que les piétons empruntant le passage en contrebas du parking, le long des espaces verts.

Enfin, pour permettre à la faune d'accéder au site, des passages pour la faune peuvent être prévus.

BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux et régionaux

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

Sites Web / logiciels

Agence de l'Eau Adour Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/>

AGRESTE, La statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

Biodiv'Occitanie : <https://biodiv-occitanie.fr/>

BRGM : <http://infoterre.brgm.fr/>

Chambre d'Agriculture : <https://chambres-agriculture.fr/>

DREAL Occitanie : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Faune France : <https://www.faune-france.org/>

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN) <http://inpn.mnhn.fr/>

LégiFrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <http://www.environnement.gouv.fr/>

OpenObs : <https://openobs.mnhn.fr/>

Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/accueil>



Le Réseau Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

Sandre Eau France : <http://sandre.eaufrance.fr/>

TELA BOTANICA: <http://www.tela-botanica.org/>

Web'obs : <http://91.121.112.79/chezdavid/webobs/>



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
<i>Abelia x grandiflora</i> (Rovelli ex André) Rehder, 1900	Abélie à grandes fleurs, Abélia à grandes fleurs, Linnée à grandes fleurs	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Folle avoine	
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies	
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide, Laitue de porc, Barkhausie fétide, Crépis fétide	
<i>Eschscholzia californica</i> Cham., 1820	Pavot de Californie, Eschscholie de Californie	
<i>Euonymus fortunei</i> (Turcz.) Hand.-Mazz., 1933	Fusain de Fortune	
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Grande rougette, euphorbe prostrée	EEE
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	
<i>Koelreuteria paniculata</i> Laxm., 1772	Koelreutéria paniculé, Savonnier paniculé, Savonnier	
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole, Laitue sauvage	
<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784	Lavande à larges feuilles, Lavande à feuilles larges, Aspic, Spic	
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun, Troène, Raisin de chien	
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon, Clématite du Japon	EEE
<i>Magnolia grandiflora</i> L., 1759	Magnolia à grandes fleurs	
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc	
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Nérion laurier-rose, Laurier rose, Oléandre	
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe	
<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753	Passiflore bleuâtre	EEE
<i>Phormium tenax</i> J.R.Forst. & G.Forst., 1776	Phormium tenace	
<i>Physocarpus opulifolius</i> (L.) Maxim., 1879	Physocarpe à feuilles d'obier, Spirée à feuilles d'obier	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale	EEE
<i>Pittosporum heterophyllum</i> Franch., 1886	Pittosporum hétérophylle	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Peuplier commun noir	
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille	
<i>Pyrus calleryana</i> Decne., 1858	Poirier de Chine	
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert, yeuse	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	EEE
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce	
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle, Petit sureau	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc	
<i>Trachelospermum jasminoides</i> (Lindl.) Lem., 1851	Trachélosperme faux jasmin, Trachélospermum faux jasmin, Faux jasmin, Jasmin étoilé	
<i>Trachycarpus fortunei</i> (Hook.) H.Wendl., 1862	Trachycarpe de Fortune, Palmier de Chusan, Palmier de Chine, Palmier chanvre	EEE

Légende des statuts :

ZNIEFF : Espèce déterminante de l’inventaire des Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Occitanie

EEE : Espèce exotique envahissante



Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques inventoriées

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Occitanie 2024	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	EnjeuRegionalOcc	Observateur	Effectif
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage					
Oiseaux													
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art. 3	/	/	LC	LC	/	NAb	/	LC	FAIB	E.PRAT	4
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	LC	/	/	LC	LC	NH	E.PRAT	2
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	LC	NAd	LC	LC	NH	E.PRAT	3
Mammifères													
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	/	/	/		NAa			/	LC	INTR	E.PRAT	2
Reptiles													
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC			LC	LC	FAIB	E.PRAT	3
Entomofaune													
Rhopalocères													
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	/	/	/	LC	LC			LC	/		E.PRAT	1
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	/	/	/	LC	LC			LC	/		E.PRAT	2
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	/	/	/	LC	LC			LC	/		E.PRAT	1
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC			LC	/		E.PRAT	1



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

